

*Inventaire
des Ecritures concernant
les differends de limites
entre la Savoie &
La France.*

autres confins avec la France in 33/17-18

Incidents avec la France page 192.

Index des Categories contenues dans le present Inventaire

Miscellanea des écritures concernant les
Contestations de limites entre la France, et la Savoie
relativement aux Cessions faites par les Art. 1^{er} et 3^o du
Traité de Lion du 17. Janvier 1601. — pag. 1

Leaz Lancrens & Chesery rattachés
à la Maison de Savoie au delà du Rhone par l'Art. 1^{er}
du Traité sudd. — " 13

Aire la Ville Chaney, et Aouilly, Com. d'Arles —
Cyssol, Chanaz et Pierre Chatel, et la Balme deçà le
Rhone cédés à la France par l'Art. 3. du Traité — " 35

Le Rhone — " 47

Entre deux Guiers, Com. et Riviere du
Guiers. — " 59.

Detriers La Rochette Villaroux et les mollettes
en Savoie avec La Chapelle blanche, et Villar Benois, en
Dauphiné. — " 111

S.^t Colombar des Villars en
Maurienne, et Vaujani en Dauphiné - Bag. 123.

Apremont Francin et les Marches
en Savoye, et Bellecombe et Chaparillan
en Dauphiné - " 135.

Écritures qui ont précédé le Traité de
Limites conclu avec la Cour de France le 24.
Mars 1760; Et son Exécution - " 150.

Plans Topographiques - " 174.

Copies authentiques des Cartes Géométriques
tirées de l'Original, qui ont servi à la
Limitation avec la France, ensuite du
Traité du 24. Mars 1760, et relativement -
au Procès verbal du 29. May de la 3.^{te} année - " 178.

Plans, et desseins retirés aux Archives
de Cour en 1777. après la mort de l'Ingén.
Topographe de S.^t M. Antoine Durieu,
concernans les confins avec la France - " 182.

Écritures retirées, comme dessus, relatives
à la même affaire - " 188.

Voyez le Recu-
des
Commissaires
à fol. 190-191.

Miscelanea

Des Ecritures concernant les
Contestations de Limites entre la
France et la Savoie relativement
aux Cessions faites par les Art. 1^{er}
et 3^e du Traité de Lion du 17. Jan.
1601.

Paquet 1^{er}
N^o 1

X Traité de Paix fait à Lion entre Henri IV.
Roy de France et Charles Emmanuel 1^{er} Duc de -
Savoie pour l'échange du Marquisat de Saluces -
avec la Bresse, Bugey, Valromey, et Gen. 17. Jan. - 1601.

N^o 2

Quittance du Tresorier de l'Epargne de
S. M. I. C. pour 30. Ecus païés de la part du Duc -
Charles Em^l 1^{er} en execution de l'Art. 6. du Traité sudd.
Avec d'autres Pieces relatives au sudd. paiement.
Et des éclaircissements sur les autres 30. Ecus portés
par le même Traité dont on n'a trouvé aucune quittance,
ni mémoire, par lesquels il resulte qu'ils ayent été -
païés. 16. Avril - - - - - 1601

Memoire présenté au Roy de France par le Marquis de Lalin Ambassadeur du Duc Charles Im^l. 1^{er} pour l'exécution du Traité de Lion.

1^o sur les empêchements des Ministres du Roy à l'exécution du Ecage de Suisse rière le lieu de Ballon.

2^o. Eluentats des Genevois, et leur prétendue exemption des Tailles

3^o. Reintegration de la Religion de s^t. Maurice, et Lazare dans la possession des Biens, et revenus qu'elle possédoit rière les Baillages, et spécialement des seigneuries de Cey, et Meirin, et du Ercure d'Esperens.

4. De même de tous les Biens qui se trouvent dans les Pais cedés à s^t. et notamment au s^t. de Vauteville de son marquisat de Versoix.

5^o. La restitution des Villages qui sont de delà le Pont de Gresin et territoire de Ceyssel.

Avec les réponses en marge faites par le Roy — Henri, et signées de sa propre main. 8. 2^{bre} — 1601

Articles présentés à s^t. J. C. par le Comte de Vische Ambassadeur du Duc Charles Im^l. 1^{er} concernant

1^o. Les Confins des Pais cedés à la France, et le Pont de la Vaucerine

2^o. La remission des titres appartenants aux Pais-échangés.

3^o. L'exaction du Droit de Villefranche.

4^o. La jouissance des Biens appartenants à la Religion de Saint Maurice, et Lazare dans les Pais cedés à la fr^{ce}.

Avec les réponses en marge de chaque article signées

Memoire présenté par le President de Chales de la part du Duc Charles Im^l. 1^{er} à la Cour de France afin d'obtenir provision sur divers articles en exécution et observation du Traité de Paix de 1601.

Avec les réponses en marge de chaque article signées par le Roy Henry. 6. Aoust. — 1603

Lettres de Commissions du s^t. Roy aux s^t. de Refuge, et de Monthollon pour assister au plantement des Bornes pour la fixation des limites entre la Savoye et les Pais cedés par le Traité de Lion. 28. Aoust. — 1603

Autres du Duc Charles Im^l. 1^{er} à ses Deputés pour assister avec ceux du Roy de fr^{ce} au plantement des Bornes pour la fixation des limites entre la Savoye et les Pais cedés par le Traité de Lion. 3. et 8. 8^{bre}. — 1603

Verbal des Conferences tenues à Collonges entre les Deputés de fr^{ce} et de Savoye pour le reglement des limites de la Savoye et des Pais cedés à la France par le Traité de Lion. 22. 8^{bre}. — 1603. Par lesquelles les s^t. Deputés n'ont rien pu conclure

Laquel. 1^{er}

N^o 9
Remontrance du Procureur du Roy, avec -
Ordonnance du Lieutenant Genl au sujet des limites des
Païs cédés par le Traité de Lion. 26. 8^{bre} - - - - 1603

N^o 10
Lettres de Commission du Roy de fr^{ce} à ses députés
pour reprendre les Conférences qui avoient déjà été -
tenues à Collonges avec ceux de Savoie sur le reglem^t.
des limites entre la Savoie et les Païs cédés par le Traité
de Lion, et pour convenir à l'égard des difficultés -
excitées de part, et d'autre à l'occasion des susdites
Conférences de Collonges. 26. Janvier - - - - 1606.

N^o 11
Apptement pris par les Députés de fr^{ce}
et de Savoie de se trouver en la Ville de Gex le 4.
de Mars pour reprendre les Conférences sur le reglem^t.
des limites susd^{es} et aplanir les difficultés survenues
dans les Conférences de Collonges ensuite des nouveaux
pleinpouvoirs que les Députés de Savoie devoient -
présenter. 21. février - - - - 1606.

N^o 12
Lettres de Commission et plein-pouvoir du Duc
Charles Em^l 1^{er} à ses députés pour reprendre les -
Conférences comme dessus, et convenir à l'égard des diffi-
cultés excitées de part et d'autre à l'occasion des susd^{es}.
Conférences de Collonges. 25. février - - - - 1606.

3
N^o 13.
Verbal des Conférences tenues à Gex entre
les Députés de France, et de Savoie pour convenir
des difficultés excitées de part, et d'autre dans les
Conférences de Collonges sur le reglement des limites
entre la Savoie et les Païs cédés par le Traité de Lion
non obstant les quelles Conférences on n'a rien pu
conclurre. 10. Mars. - - - - 1606.
Avec d'autres Mémoires des propositions faites de
part, et d'autre à l'occasion des d^{es} Conférences.

N^o 14.
Mémoire présenté par le Comte de
Gatinare Invoié de S. M. R. auprès de S. M. T. C. -
concernant les différens des Limites des Païs échangés
par le Duc de Savoie contre le marquisat de Saluces.
Avec un decret fait sur icelui d'ordre de Sa M^{te}.
29. 9^{bre} - - - - 1607.
N^o 15.

Instruction du Duc Charles Em^l 1^{er} à ses
Députés pour assister avec ceux de France au reglement
des Limites des Païs échangés par le Traité de Lion dans
laquelle sont détaillées les vrais Confins qu'ils doivent
avoir selon le traité, et l'esprit du susd^{es} Traité. - - - - 1606

N^o 16.
Relation faite au Marquis de Lans Lieutenant
Genl en Savoie par les s^{rs} L'Anglois, et Bivoley -
Conseillers de S. M. R. du voyage que par son Comandem^t.

Paquet 1^{er}

ils ont fait avec les Députés de France sur les terres et Vallées de Ballon et Chezery réservés à S. M. en delà du Rhone par le Traité de Lion, qu'autres lieux joignants et aboutissants les Villages d'Air, Chanay, Aouilly, Seissel, Chanaz, et Pierre Châtel cédés à S. M. par le d^t. Traité, et ce pour empêcher les usurpations que les gens du Roy y vouloient faire.

Avec une Copie de la vue des lieux, et Avis des Comis-
saires, et élus de France. — 1618

N^o 17.

Commission, et Delegation du Duc Charles-
Em^l. 1^{er} au premier President de Montfalcon, et Proc^t.
Patrimonial Dévolé pour visiter les Confins avec les
deputés du Roy de France, vider, terminer, et decider les
différens avec eux des limites, et des usurpations faites
par les Officiers de S. M. le long de la Riviere du Rhone,
Ballon, et autre part de l'échange du Traité de Lion.
1^{er} 8^{bre} — 1626.

N^o 18.

Patentes signées par le Duc Victor Amé¹. 1^{er} —
portant Commission pour l'établissement des Confins, et
limites le long du Rhone, et Vallée de Chezery en execu-
tion des Traités de Paix de Lion, et de Ruersac.

N^o 19.

Instruction à ceux qui seront commis par
S. M. R. pour regler les limites du Bugey, et Valromey
avec la Savoie ensuite du Traité de Lion du 17. Jan^r. 1601.

N^o 20

Lettres du Roy de France portant Commission
à ses députés y nommés de regler avec ceux de Savoie
les Confins cédés par le Traité de Lion. 28. May — 1636.

N^o 21.

Memoire au Marquis de S^t. Maurice Ambas-
sadeur pour S. M. R. auprès de S. M. C. sur les
différens survenus en l'exécution du susd^t. Traité, et sur
l'occupation faite par les Officiers de fr^{ce} de plusieurs
lieux contre le Texte du même Traité, et au prejudice
de S. M. R. particulièrement dans la Vallée de Ballon
et Chezery.

N^o 22.

Divers Memoires sur les usurpations
faites par la fr^{ce} en différens tems de plusieurs Villa-
ges, et hameaux contre la disposition du d^t. Traité. — 1712.

N^o 23.

Memoire de l'Archiviste Comte de Garbillon
sur les différens de limites entre la Savoie, et la France
pour les Pais cédés, et réservés par le Traité susd^t. 1732.

N^o 24

Relation, memoire, et Lettres de l'Intend^t. Gen^l.
de Savoie, au sujet de divers points de Contestations de
limites entre la Savoie, et la fr^{ce} renouvelles à l'occasion
de la mensuration generale de ce Duché — 1741.

*Inventaire des titres concernant les limites
entre la Savoie, et le Dauphiné qui étoit dans les Archives
de la Chambre, et qui a été transporté par ordre du
Roy dans ceux de Cour. en fev^r. 1752.*

*Recueil des Contestations de limites et de territoire
entre la Savoie, et la fr^{ce} dressé par M^r. le Cons^{er}. d'Etat-fonct. 1752.*

*Instructions pour l'Ingénieur Topographe Durieu
pour son Voyage en Savoie a fin de vérifier, et former —
quelques Plans démonstratifs, et procéder à quelques autres
opérations concernant les Savois, et Confins y énoncés — 1752.*

Paquet 2^d

Leaz Lancrens &
Chesery

reservés à la Maison de Savoie au
delà du Rhône par l'art. 1^{er} du -
Traité de Lion de 1601.

N^o 1

X Cotization faite par les Officiers
de France de la Taille rière la Baroisse de Leaz.
1^{er} Mars - - - - - 1601.
N^o 2

X Ordres des Officiers de fr^{ce} aux Indes -
des Villages de Longerey, le Mollard, et le Lavic pour
le paiement des Tailles. 24. 8^{bre} 1601. 1^{er} fev^r - - - 1602.
N^o 3

Departement fait de la part de la
fr^{ce} pour le paiement de la Taille rière la Brov^{ce} de Bugey
dans lequel sont comprises quelques Terres au delà du
Rhône reservées à la Savoie par le Traité susd^t. 18^o
Janvier - - - - - 1602

Laquet 2^eN^o 4

Procès verbal fait par le Presid^t. Bay député
pour la reformation de la Taille riere les Baroisses de
Ballon, et Chesery, et leurs dependances y spécifiées
conformement au Traité de Lion

Avec un sommaire du d^t. Procès

Et Copies de Roles de la d^e. reformation de Taille, et
autres memoires concernant l'exaction de la même
Taille. 28. Janvier ————— 1602

N^o 5

Copie de Lettres écrites au s^r. de Ballon, et à
l'Abbé de Chesery par le President Bay et Mess^{rs}.
d'Albigny et President de Challes pour maintenir
l'exercice de la Jurisdiction de s^r. A. R. dans diverses
Terres de la r^e. Rhone contre les usurpations des Officiers
de France ————— 1602

N^o 6

Memoire presente au Roi de fr^{ce} par
l'Ambassadeur de Savoye pour obtenir de s^r. M^t les ordres
necessaires à ses Officiers de Bugey afin qu'ils ne fissent
plus des entreprises, et des usurpations au prejudice de
la Souveraineté de Savoye dans les Terres reservees
à s^r. A. R. au dela du Rhone par le Traité sudd^t.

N^o 7

Copie d'arrêt de la Chambre des Comptes de
Savoye portant injonction aux s^r.indes de Leaz, Lancrens,
Chesery, la Balme, mandement de la Dragoniere, et des
Villages de Flandre, s^r.indoz, et Lortoz sur Chanaz et aux

particuliers possedants Biens riere les d^s. Lieux —
demeurés à la Maison de Savoye par le sudd^t. Traité
de satisfaire dans la 15^e. au paiement des Tailles à
forme du reglement de la d^e. Chambre du 23. fev^r. 1604.
15. Juilles. ————— 1605

N^o 8

Exploits faits par le 1^{er}. huissier de la
Chambre des Comptes pour le paiement des arrearages
des Tailles dues par les Villages de Ballon, Chesery, et
des Côtes de Sussel: ————— 1605
@ 1611.

N^o 9

Ordre des Officiers de fr^{ce} pour l'imposition
de la Taille sur les habitants de la Riviere, pouran,
la Laix, avec mentieres; 8. Janvier ————— 1607

N^o 10

Decret du Baron du Lux Lieuten^t. G^l. du Roy
de fr^{ce} en Bourgogne portant suspension de la levée
du sel, et du paiement des Tailles en faveur des habitants
de mentieres à la supplication de ceux cy qui se disoient
sujets de s^r. A. R.

Avec copie d'une Lettre écrite le 3^e. 8bre. d^e. année
au s^r.cur de Ballon par le Presid^t. de Rochette relati-
vement au sudd^t. Decret. 23. 7bre ————— 1609

N^o 11

Arret du Parlem^t. de Dijon sur le Procès entre
Jacquemin de Ferras et de Metrat demandeur d'une

Paquet 2. part, D^{lle} Marie, et Marguerite de Foury femmes d'Henri Cuisin, et Jean Cerevat d'autre, et entre les d^{rs} du fourg et le Seign^r de Ballon pour regard de certains moulins - six à Longerey, par lequel arrêt le d^r seign^r de Ballon a été debouté de la declinatoire, et d'être remis par devant les Juges de la Savoye non obstant que la d^r Cerevat dans laquelle étoient six les d^{rs} moulins fût de la Province de Savoye. 2. g^{re}bre — 1610

N^o. 12

Lettre du Duc Charles Em^l.^{or} à la Chambre des Comptes de Savoye par laquelle, entre autres choses il lui ordonne de faire paier la Taille, et obliger à la levée du sel tous les Villages qui ont été réservés à S. A. au de là du Rhône par le Traité de Lion, et notamment ceux de Greysy et Ballon.

Avec la réponse de la d^r Chambre du 21. Jan^r. 1611. par laquelle il résulte des violences que font les Off^{rs} de fr^{ce} pour l'exaction de la Taille dans les jud^{ts} Ceres. 14. g^{re}bre — 1610

N^o. 13.

Exploit fait de la part des Off^{rs} de France contre un particulier du Village de Mentieres pour le paiement de la Taille

Envoyé par la Chambre des Comptes avec sa lettre du 21. Janvier 1611.

Avec Copie d'une Lettre écrite par les Officiers de Ballon à la d^r Chambre relativement au susd^t exploit, et aux entreprises des Officiers françois au prejudice de la Jurisdiction de S. A. R. 11. Janvier — 1611

N^o. 14

Copie de Lettre du S^r du Ballon à la Chambre des Comptes sur l'usurpation des françois à l'égard des Terres de la le Rhône appartenantes à S. A. R. 11. Janvier — 1611.

N^o. 15

Autre de la d^r Chambre à S. A. R. sur les Actes de Jurisdiction que les Off^{rs} françois continuent d'exercer dans les Terres de la le Rhône au prejudice de la Jurisdiction de S. A. R. 7. fevrier — 1611.

N^o. 16.

Remontrance de la d^r Chambre sur l'ordre envoyé pour l'exaction des reliquats des Tributs, par laquelle il résulte des difficultés qui empêchoient cette exaction dans les Terres de la Vallée de Chesery, et Baroisses voisines. 17. Mars — 1611.

N^o. 17.

Extrait de deux Lettres écrites à M^r de Ballon par M^{rs} de Luc, et de Courmay, par lesquelles il est spécifiquement déclaré que les Baroisses de Leaz, Lanerens, et Chesery sont de la Souveraineté de Savoye, et qu'elles n'ont point été imposées aux Tailles par les Officiers françois, ainsi que les d^{rs} Baroisses avoient voulu alleguer pour ne point paier les Tributs à la Savoye — 1612.

Laquet 2^eN^o 18.

Divers exploits faits contre les cindies de Ballon et de la Vallée de Chesery pour le paiement de la Taille entre les mains du Tresorier Gen^l de Savoie. 1612

N^o 19.

Bilans, et exploits faits par les off^{rs} de fr^{ce} pour le paiement de la Taille riere la Baroisse de Montieres. 1612. 1613

N^o 20

Sommaire à prise fait par l'auditeur martinet ensuite de la Commission à lui donnée par arrêt de la Chambre des Comptes sur la requête des Baroisses de Leaz, Lanerens, et Chesery pour être déchargées du paiement des arremages des Tailles attendu leur pauvreté, et les dommages soufferts par le passage des Gens de Guerre. 1613

N^o 21.

Deux Attestations pour prouver que les habitants de Ballon, et de Neirecombe dans la Vallée de Chesery n'ont été indemnisés des Incendies soufferts de leurs Maisons par les Troupes Espagnoles allant en Flandres. 4. et 5. May 1613

N^o 22.

Copie d'arrêt de la Chambre des Comptes de Savoie portant qu'ensuite des défenses faites pour cause

d'Etat, et de differends de limites au Tresorier G^l Dian par le Gov^r de Savoie de n'exiger des Communautés de Chesery, Lanerens, Leaz, les Cotes de Scissel, Chanaz, et la Balme usurpées par la fr^{ce} les Cailles, quoique portées sur le Bilans de Savoie pour maintenir les droits, et possessions de S. A. R. et eu égard aux diligences, et assignations faites par exploit de l'huissier Besson la Chambre en décharge par souffrance le S^t Tresorier sous le bon plaisir de S. A. R. 1^{er} 4^{bre} 1614

N^o 23.

Ordre de la S^t Chambre pour le département des Tailles riere la Baroisse de Montieres. 21. Mars. 1617

N^o 24.

Lettres du Breid^t du Roy en la Prov^{ce} de Bugey portant inhibitions, et défenses aux habitants de Montieres, et à tous autres possédants Biens riere le S^t lieu de ne reconnoître pour souverain que le Roy de fr^{ce} avec un exploit pour le paiement des Tailles 5. avril 1617

N^o 25

Procès verbal sur les usurpations faites par les off^{rs} de fr^{ce} riere Montieres, et autres Lieux de la souveraineté de Savoie au delà du Rhône. 15. Mars. 1618

N^o 26.

Cartes Topographiques de la Vallée de Montieres, et lieux Circonvoisins.

Laquet. 2.

N^o 27

Copie de la Lettre écrite par le Roy de France à M^r. de La Faverge Baillif du Bugey pour avoir son avis ensuite des représentations faites par l'Ambassadeur de Savoie à l'égard des entreprises que faisoient les François rière plusieurs terres delà le Rhône y spécifiées qu'on alleguoit appartenir à la Savoie en vertu du Traité de Lion avec ordre de se transporter sur les lieux pour vérifier avec les Deputés de Savoie les d^{es} prétendues usurpations.

Avec un Memoire presente le 26. juillet sur les lieux au J^{ud}^e. Baillif par le Deputé de Savoie contenant les sujets de plainte qu'avoit la Savoie sur les dites entreprises de Jurisdiction de la part des officiers François Et le procès verbal de Visite fait sur les lieux le 30. Juillet J^{ud}^e. par les memes Deputés.

Ainsi qu'une Lettre du J^{ud}^e. Baillif au Deputé de Savoie sur ce sujet. 18. Juin — — — — — 1618

N^o 28

Inhibition faite par la Chambre des Comptes sur la remontrance du Croc. Gen^l. Catrin^l. de Savoie au sieur de Ballon de comparoitre par devant le Commissaire de France, et de lui remettre aucun titre, Contract & concernant les Baillages de Longerey, le Lavieu et le Mollard dépendants de Ballon à peine de réduction des d^{es} Baillages, et de 3. M^l. d'amende. 17. Aoust 1621

N^o 29.

Memoire sur l'entreprise de Jurisdiction faite par le fils du Gabellier Gen^l. de Dauphiné, et —

Lionnois, et Pais voisins des Etats de Savoie qui étant entré dans la Vallée de Cizerieu proche du Pont de Gresin appartenant à S. M. R. le Duc de Savoie en propriété, et souveraineté accompagne de 30. hommes tant à pied qu'à Cheval armés de pistolets, et Carabines, fit la recherche des sols, commençant en l'Abbaie de la 2^e. Vallée, et en aiant trouvé chez un hôte proche la 2^e. Abbaie s'en saisit comme aussy du maître du Logis, et fit conduire l'hôte et le sol hors des Etats de S. M. R. à Chatillon de Michailli.

Avec plusieurs pieces qui regardent la d^e. entreprise de Jurisdiction, sur laquelle M^{ad}^e. la Duchesse de Savoie a commandé à son Ambassadeur auprès du Roy de Fr^{ce}. de faire ses plaintes à S. M. T. C. — — — — — 1636.

N^o 30

Exploit fait de la part de la Chambre des Comptes de Bourgogne au s^r. de Ballon de comparoitre personnellement en la Ville de Dijon pour reconnoître le fief de Longerey

Avec diverses Lettres, Memoires, et avis de la Chambre des Comptes au sujet du d^e. exploit contraire à la Jurisdiction de S. M. R. dans le d^e. fief — — — — — 1642.

N^o 31

Minutes de Memoires Instructifs à l'Ambassadeur de Savoie à Paris contenant les représentations qu'il devoit faire au Roy de Fr^{ce} sur les usurpations de ses officiers dans les terres reservées à S. M. R. au delà du Rhône par le Traité de Lion — — — — — 1647.

Paquet 2.

N^o 32.

Extrait de Lettre de M^r. le Prince de Conde' à
M^r. de Croisson Gouverneur du fort de l'Eluse au sujet
de la Garde de Corberoché

Avec une relation du Commissaire de Guerre Martinco
et un ordre de M^r. le Marquis de Villeroy à M^r. de Croisson
pour l'établissement de la 7^e Garde. 8. Août. — 1649

N^o 33.

Informations prises par le M^r. Auditeur
Impérial sur la levée des tailles et autres impositi-
ons faites pour la subsistance des troupes françoises
logées à Ballon, Lancrens, Conforto, Leaz, et Grésin et
sur les Confins des d^s lieux à teneur du Traité de Lion. 1634

N^o 34

Extrait authentique par le Senat de Piemont.
de deux Lettres du Roy de fr^{ce} Louis 14^e. l'une au Duc
d'Epervon Gouverneur de Bourgogne et l'autre au
Comte de Montreviel Gouver^r. de Bresse afin qu'ils n'inqui-
etent point les lieux de Lancrens, de Leaz et de Chesery
appartenants à S. M. R. 26. Juillet. — 1634

N^o 35.

Arrêt du Conseil du Roy de fr^{ce} avec Lettres de
Commission au S^r. de Champigny Commissaire en la
Generalité de Lion pour informer sur les plaintes
faites par le S^r. de Ballon sur l'entreprise faite par
les nommés la Verdure, la Bressi, et Pascal se disant.

Gardes du sel du ressort de Cyffel terre de France en-
faisant recherche de faux sel dans les maisons des
sujets de S. M. R. de Savoye et aiant enlevé des prison-
niers au lieu de Lancrens. 3. X^{bre}. — 1637.

N^o 36.

Exploit de Commandement fait à requête du
Proc^s. Gen^l. du Roy pour faire reconnoître en faveur de
S. M. R. C. au S^r. de Ballon les terres qu'il possédere en
led^t. lieu

Avec l'acte de protestation faite par le Baron de
Ballon que ses terres dépendent de la souveraineté du
Duc de Savoye, comme il est porté par le Traité de
Lion. 29^e. Mars. — 1661.

N^o 37

Copie de Lettres écrites par M^{ad}. Royale à l'Inten-
dant de Bourgogne sur la violence commise par le
nommé Morel qui avoit fait conduire à main armée
par les terres de Ballon le sel pour Mess^{rs}. de
Valley 11. et 12. X^{bre}. — 1661.

N^o 38.

Verbal du Conseiller et maître Auditeur
Capré de la Commission du Baïs de Gex pour aller
traiter avec l'Intend^t. Bouchin contre le passage
des sels des suisses, et de Geneve par les terres de
Ballon et empêcher l'introduction de cette route des
d^s. sels du moins jusqu'à nouvel ordre, ce qui
produisoit une suspension.

Il y est encore parlé du Traité de Lion du Bureau
d'Avanchy établi pour l'exaction du Dacé de Suze et

Et du Peage de M.^r de Ballon 26. fev.^r — — — 1662

Paquet 3^{me}

N^o 1

Memoire des fermiers des Gabelles du Lionnois
remis au Marquis de ^{s^t} Maurice sur la pretension qu'ils
avoient de gabeller dans les Bourgs de Mautiere, Surgias,
et Granges, qui sont sur la Montagne appelée de Surgias
ou grand Credozi riere les Cerres de Ballon, et Chezery.

Avec la réponse du Marquis, et President de Chales et
une Carte Topographique des d^s Lieux. — — — 1668.

N^o 2

Déclaration faite de la part de M.^r de R.^{le}
que dans les Terres réservées à la Maison de Savoie
au delà du Rhône par le Traité de Lion il ne seroit fait
aucune visite des Marchandises qui y passent, ni levé
aucun droit par les Officiers de Savoie, et par aucun
seign^r. et Communauté sous pretexte des droits d'entrées,
sorties, Daces de Suze, Peages & et cela à l'occasion d'un
peage que le ^{s^r} de Ballon pretendoit lever sur le
Chemin du grand Credozi

Avec les Arrêts du Roy de France faits en consequence
12. Janvier — — — 1678

N^o 3

Procès verbal de l'Avocat Rambert envoyé pour
sçavoir la verité des plaintes faites contre le Baron de
Ballon pour l'exaction du Peage de Chezery. 26. L^rre. — 1680.

Paquet 3°

N° 4

Memoire, et réponses sur les plaintes
portées de la part de la France à l'égard du peage établi
dans la Vallée de Chezery que les François prétendoient
contraire à l'Art. 1^{er} du Traité de Lion — 1701.

N° 5.

Memoires, et Plans d'Echange de la Vallée
de Chezery, Leaz, Lancrans &

N° 6.

Autres sur la Traite des Vêles étrangers que les
François prétendoient de faire par les terres réservées
à S. M. R. au delà du Rhône par le Traité de Lion — 1714

N° 7

Plan soit Carte Topographique des Baroises
de Lancrans, et Leaz, et de partie de celles de Chezery, et
Voise avec des Annotations à côté pour détruire les
prétentions de quelques particuliers François nommés
dans la Tablette y jointe, qui soutiennent que les Biens
fonds désignés dans ce Plan sous des numéros riere Leaz,
et Voise sont situés riere France.

Avec le Verbal de Visite fait à cette occasion par le
Secrétaire Rendu, et un autre plan plus détaillé qui semble
relatif à la même question — 1740

N° 8

Portion de la Carte Topographique du Territoire
de Chezery en Savoie où l'on fait état du recours des

Sindics et Conseillers de la P^{re} Baroisse de Chezery pour
obtenir la décharge de la Caille imposée sur la Piece de
Boisy cotée n° 1944. parceque disent ils, cette piece est du
Roiaume de Fr^{ce} où Joseph Duvernoy possesseur d'icelle
en a toujours païé la Caille sans l'avoir jamais païée
en Savoie.

Avec le sudd^t. recours, et la Cotte de Collet Antoine du
Vernay, et de Joseph, et Catherin Brovencal indivis de
Chezery expédiée aux Sindics et Conseillers de cette
Baroisse le 8^e Avril — 1741

N° 9

Ordonnance sommaire du Lieutenant du Juge
de Ballon pour la réparation de quelques Chemins de
la d^{re} terre. 18. g^{bre} — 1750

N° 10

Verbal de l'Ingenieur Rezer concernant la
Valserine des Conts, et autres Chefs touchants les terres
de Ballon, et Chezery

Avec une Carte Topographique — 1750

N° 11.

Inventaire des pièces qui se trouvoient aux
Archives de la Chambre, et qui ont été ensuite transportés
dans ceux de Cour concernant les Contestations avec la
France pour les limites des terres échangées par le Traité
de Lion, et particulièrement de la Vallée de Chezery, et
du Mandement de Ballon. — 1751.

N.^o 12.

Copie d'un Mémoire, et relation concernant
le Chemin de Ballon

Avec quelques autres Connoissances prises sur les
Lieux par M.^r le Cons.^{er} d'Etat Foncet, à l'égard de Leaz,
Lancrens, Chezery, et Voise

Une Lettre et Verbal du Secrétaire Rendu - - - 1751.

N.^o 13

Extrait des Verbaux de Limitations faits lors
de la mensuration de la Savoie à l'égard des passages
qui confinent avec la France du côté du Rhône - - - 1751

N.^o 14

Autre de l'art.^{er} 3.^e de la 1.^{re} partie du Mémoire -
dressé par M.^r le Baron Cons.^{er} d'Etat Foncet sur les différends
de limites entre la Savoie et la fr.^{ce} concernant Leaz, Lancrens
et Chezery cédés à la fr.^{ce} par l'art.^{er} 3.^e du Traité de Lion de
1601.

N.^o 15.

Avis, et Mémoires sur le projet fait de la part de la
France, pour faire une grande Route à travers de la Terre -
de Ballon dans la Vallée de Chezery, pour aller de Seignin
dans le Baïs de Gex, et Genève, pour attirer tout le Commerce
de Genève à Lion sur leur Territoire - - - 1750. en - - 1755.

N.^o 16.

Relation concernant un Mémoire remis par -
l'Ambassadeur de France au sujet de la Taille, que les -
habitans des Communautés de Leaz, et Lancrens au delà -
du Rhône ont fait payer à Bernard Rochay habitant -

au Village de Longevoy; avec toutes les Entures, qui
regardent la même affaire - - - - - 1756.

et 1757.

Paquet 4^{me}

Aire la Ville, Chancy,
et Avully, Pont d'Arlod, -
Seysel, Chanaz, & Pierre Châtel
et la Balme deçà le Rhône cedés
à la France par l'art. 3. du
Traité de Lion de 1601.

N^o. 1

Reconnaissance passée par les -
Communités de Bernex et d'Aire la Ville d'une
Commune de 100. poses environ entr'elles indivise en
faveur du fief de Sacconex appartenant au marquis
de Tournon. 21. Avril - - - - - 1557

N^o. 2

Rolles de la Commutation de la Gabelle du sel
aux Côtes de Seysel. 1590. 1591. 1592. - - - - - 1593.

N^o. 3

Attestation pour prouver que le Village

Laquet 4.

de Chanaaz deçà le Rhône ne consistant qu'en 16 maisons
faisant feu, et la plus part des Biens possédés par les
habitans étant riere les Villages du Mandement du d^t
Chanaaz y spécifiés, qui sont sous l'obéissance du Duc de
Savoie, ne peut supporter la 20^{me} partie de la Taille
imposée anciennement sur la d^e Paroisse & mandement
de Chanaaz. 18. May. — 1601.

N^o 4.

Ordre du Lieutenant Gen^l au Baillage de Bugey et
Valromey portant défense aux habitans des Paroisses
de Pierre Chatel Chanin, Ceyssel, Pont d'Arloz, Longerey,
Lavor, Mollard, et de la Montagne de Surgiaz, ou est
Montierres, de ne reconnoître aucun autre souverain
que le Roy de France, à qui ces Paroisses avoient été cédés
par le Traité de Lion avec leurs finages, et Territoires
y spécifiés. 23. aobre — 1603.

N^o 3.

Sommation faite de la part des officiers de
l'Election de Bugey aux Jindes de Ceyssel de présenter
les Rolles des Tailles par eux dressés afin de vérifier
si tous les habitans et contribuables avoient été
imposés chacun à leur juste quote, et pour la reparti-
tion de la Taille dans les Villages des Côtes du d^t Ceyssel.
21. Avril — 1606.

N^o 6.

Declaration faite par un particulier
d'un Village des Côtes de Ceyssel par devant le Chatelain
des d^s Côtes pour et. et. R. de l'ordre envoié par les Gens
du Roy de France pour le paiement de la Taille des habitans
des d^s Côtes. 6. Aoust — 1606.

N^o 7

Défense faite par M^{le} le Duc d'Anguien
aux habitans de Ceyssel et autres particuliers de
Bugey de chasser dans les Etats de. et. R. 31. aobre. 1676.

N^o 8

Patentes du Duc Victor Amé, portant
declaration que le mandement d'Arloz seroit à forme
de la Vente faite au Comte de Vence limitée par le
Rhône. 27. May — 1683.

N^o 9

Lettres Verbaux, et autres écritures sur l'attentat
de Jurisdiction commis par la Maréchaussée de Bellay
en arrêtant le 1^{er} Juin 1717. au Château de Champrou-
an en deçà de Jénne territoire de Savoie le nommé
Mayer Goviat et au lieu d'Amerin Paroisse de Jénne
le nommé André Bernard Molin Brun et en
enlevant aussi le lendemain 2^e même mois les trois
frères Carotes dans leur Maison située au lieu de
l'Epine du Village des Bespons au deçà du Rhône pour
Crime de fausse monnoye. 1717. & — 1718.

N^o 10

Decret du subdelegué et President de l'Election
du Bugey portant que Claude Carote seroit comme
Savoyard rayé du Rolle de la Capitation de La
Balme. 13. Juillet. — 1718.

Paquet n°

N° 11.

Lettres du Presid^t. de Lescheraine, et des Avocats
Généraux de Savoie Chivillard et Auda concernant
le Village de Belfions Carrière de la Balme de
Pierre Châtel contesté avec la France

Avec l'exploit d'un Sergent de Belley qui a donné
une assignation dans une maison qui doit être du
territoire de Savoie, sur lequel Mess^{rs}. les Avocats
Jusd^s. ont donné remontrances au Sénat pour faire
informé de cet excès.

Et d'autres oneroires, et pièces — — — — 1724

N° 12.

Informations soit sommaire apprises avec
Copie d'une Lettre du S^r. Reverdel concernant certaines
maisons contestées entre la Balme et Creize. 17. Juin 1724.

N° 13

Lettre de l'Intendant de Bourgogne La Briffon,
et de M^{rs} Grosby, et Président Richard sur les différends
qu'il avoit avec les habitants de la Carrière de Chanaz
pour l'Île de Lingon dont il leur contestoit la proprié-
té avec les réponses du S^r. P. Richard. 30. 8bre. — 1727.

N° 14.

Avis de l'Avocat Gen^l. du Sénat de Savoie au
sujet de la souveraineté de S. M. sur la Terre de
la Balme. 24. 7bre. — — — — 1729.

Avec une Lettre de l'Intend^t. de Bourgogne, et.

Et Copie de la réponse de celui de Savoie. 24. 7bre. — 1729

N° 15

Copie du Procès verbal dressé par l'Avocat
Fabry en l'absence du Subdélégué de l'Intend^t. de
Bourgogne, Bresse, Bugey, Valromey et Gex au sujet
de la prétendue usurpation et anticipation faite
faite par les Sujets du Roy de Sardaigne sur le terrain
d'Aire la Ville dépendant de France lors de la mensu-
ration générale de la Savoie. 3. 7bre. — — — 1730

N° 16.

Procès verbal dressé par le Baron de Vidonne
Juge major des Baillages de Cernier et Gaillard —
subdélégué de l'Intend^t. S^r. de Savoie pour la mensu-
ration Générale des d^s. Baillages au sujet des différends
des Confins des Carrières de Bernex et Aire la Ville
Avec l'extrait du procès verbal de limitation fait
lors de la J^{sd}. mensuration. 10. 8bre. — — — 1730

N° 17.

Copie de la mappe du Territoire d'Aire
la Ville Village de France dépendant du Baillage de
Gex. 28. 8bre. — — — — 1730

N° 18.

Etat des Biens possédés particulièrement rière
la Carrière de Creize en Savoie par les non Sujets
de S. M.

Avec la déclaration du Conseil de Creize y procédant.

Paquet 4 à la verification des fonds possédés par les non-sujets de
M. riere la d. Carosse, et après lecture faite des
numeros possédés riere icelle sans nom d'aucun possesseur
que les pieces marquées sur le plan de cette Carosse en
n. rouges, sont possédés par les particuliers du Besnon
en France, qu'ils ne savent le nom d'aucun possesseur
pour n'avoir jamais travaillé dans les endroits où
ces fonds sont situés, et qu'ils ne peuvent savoir
ensuite de quel titre les particuliers du Besnon, et de
la Balme les possèdent, sinon qu'ils ont toujours ouï
dire que ce terrain appartenait aux François, et
qu'il n'a jamais payé aucune taille en Savoye ainsi
qu'il résulte des pieces y enoncées. 29. Juin — 1739

N.º 19

**Portions des Nappes des Territoires de Treise
et Loirieu**

Avec quelques pieces, et memoires sur les differens
de ces Communautés avec celle de la Balme — 1739

N.º 20

**Memoire de l'Ambassadeur de fr. au sujet
d'un differend de Commune entre les Communautés de
Bernex, et d'Aire la Ville**

Avec la reponse au d. memoire — 1730

N.º 21

**Plan ideal de la Balme de Pierre Châtel avec des
memoires concernant les Confins de la d. Carosse — 1731**

N.º 22.

**Memoire instructif de l'Avocat Donnier
concernant le territoire du Certoud d'Arlod**

Avec quelques lettres écrites en 1710. au Bureau d'Etat.
par l'Intend. Genl. de Savoye sur le meme sujet. — 1731.

N.º 23

**Eclaircissemens pris par M. le
Cons. d'Etat Foncet à l'égard des Territoires de
Seyssel, Chanaz & — 1731.**

N.º 24

**Verbal du Curial de Lancy sur les Connoissances
qu'il a eü ordre de prendre pour verifiers'il y avoit, ou
s'il y avoit eü une Commune de Lancy au dessus du
Château de la Seig. de la Batie meille appelée la
Commune d'Aire, et s'il y avoit apparence qu'il y eût
un Village, et un Port dans cet endroit. 21. Avril. — 1732**

N.º 25

**Extrait des réponses faites au Bureau d'Etat
par le 1.º. President du Senat de Savoye sur des
recherches d'écritures qu'il avoit eü ordre de faire
aux Archives du Senat concernant une question
de territoire avec la France entre les Carosses
de Creize et la Balme soit Village de Besnon. 1732**

Paquet 4^eN^o 26

Extrait des articles 1^{er}, 2^d, 4^e, 5^e et 7^e de la 1^{re} partie du mémoire dressé par M^{re} le Baron Foncet, Cons^{ul} d'Etat, sur les différends de limites entre la Savoie et la France concernant Aire la Ville, Chancy, et Avully, Cons^{ul} d'Arloz, les Côtes de Seyssel, Pierre Chatel, et la Balme cédés à la fr^{ce} par l'Art. 3^e du Traité de Lion de 1601. -- 1732.

N^o 27.

Mémoire de l'ambas^s de fr^{ce} à S. M. pour faire cesser l'abus que plusieurs habitants de la petite Ville d'Hyenne commettent en chassant sur les terres de fr^{ce} de la Jurisdiction des e^{cl}s de Pierre Chatel juillet - 1737.

Réponse de la Cour au susd^t mémoire portant qu'elle a donné ses ordres à son Gov^r de la Savoie pour remédier aux susd^t abus, dans la Confiance, où elle est, que la fr^{ce} en fera autant de son côté à l'égard des habitants de Pierre Chatel, qui viennent aussi chasser en Savoie. 28. Aout. 1737.

N^o 28

Lettre de M^{re} le Baron Foncet, et informations prises pour prouver que le Moulin de la Battaz près d'Aire la Ville a toujours été réputé du Territoire de Savoie. 14. et 19. Janvier -- 1735

N^o 29.

Écritures sur le différend qui s'est élevé avec la France du côté d'Aire la Ville, au sujet de la limitation faite avec Gênes -- 1754. -- 1755.

N^o 30.

Rélation, et Mémoires au sujet d'une Ile, qui étoit en contestation entre le Notaire Riveyron d'Hyenne, et des Chastreaux de Pierre Chatel, même contestée avec la Cour de France, qui prétendoit être de son territoire -- 1753.

N^o 31.

Écritures sur les contestations excitées par la Cour de France au sujet du Village de Bessons du territoire de Traire, prétendant qu'il étoit dans le territoire de la Balme; Et ce, en conséquence de l'emprisonnement ordonné par le Senat de Savoie d'Antoine Foraz -- 1752. en 1758.

Le Rhone

Paquet 5^{me}

N^o 1

Deux deliberations du Conseil de Charles
Roy de France d'envoyer ses deputés pour la termination
des differens entre lui et le Duc de Savoye pour regard
du Port de Viviers sur la riviere du Rhone. 19. Janvier
et 16. Août.

avec un ordre de Charles N^o 2. Roy de France et les officiers de Dauphin
de lever le peage qu'ils avoient sur le Rhone au prejudice des sujets de France
le 14. 15. 16. 17. 18. 19. 1436.

Memoire touchant la souveraineté et la
propriété du Roy de France sur le Rhone à l'exclusion
de tous autres Princes, et Seign^{rs} avant le Traité de Lion

N^o 3

Arvis du President Leone, du Referendaire Casaleto
et de l'Avocat Gen^l Frichignono sur l'article si la
Chambre de Savoye avoit pu avec fondement de raison
faire munir les bords du Rhone de la part des Etats de
S. A. R. pour empêcher les inondations concluant pour
l'affirmative. 23. gmbre — — — — — 1686.

N^o 4

Memoire de l'Amb^r de fr^{ce} touchant les
tournees, et reparations que l'on fait contre la Riviere

Laquet 5.^e Du Rhône du côté de Chautagne
Avec la réponse au 1.^{er} mémoire; et un Extrait de Visite
de la Digue de Chautagne faite le 19. Août 1686. —

N^o 3

Resultat de la esfrion faite entre les etlarquis
de Croispi et du Harlay d'une part. et l'Amb.^r de Savoye
de l'autre sur le differend des Diques de Choutagne, et
d'anglefort au Rhône —

Ce resultat est conforme à une Lettre du Marquis
Ferreiro Amb.^r de Savoye à Paris du 23. L^{bre} — 1686

N^o 6.

Memoire de l'Archiviste de Fougassieres
sur la propriete des bords du Rhône du côté de Savoye
et sur les reparations qu'on y peut faire — 1723

N^o 7

Autre remis par le Card.^e du Bois au Comte-
Vernon Amb.^r du Roy de Sard.^e à Paris concernant les
Diques faites près du Rhône. 27. Janvier — 1723

N^o 8

Verbal de l'Ingenieur Parcela député pour
assister à la Visite des Iperons faits le long du Rhône
3. fevrier — 1723

N^o 9

Trois plans du Cours du Rhône verifiés et
approuvés par les Ingenieurs deputés de France, et de

Savoye visés par l'Intend.^t G.^l de Bourgogne, et par le
Chev.^r Lovera Intend.^t Gen.^l de Savoye, et sénateur Roiberti. 1723

N^o 10

Sentiment de l'Intend.^t G.^l de Savoye —
Riccardi touchant les Iperons qui ont été faits le
long du Rhône. 1.^{er} fevrier — 1723

N^o 11

Autre du Comte de Sales Gouver.^r de Savoye
sur la Construction des Iperons le long du Rhône
7. fev.^r — 1723

N^o 12.

Lettre du Senat de Savoye sur le même sujet
10. fev.^r — 1723

N^o 13

Lettre du Roy servant d'Instruction à l'Intend.^t
G.^l de Savoye pour visiter avec celui du Bugey les bords
du Rhône, et convenir des reparations à faire au
sujet des Iperons qui y avoient été construits, et dont
la France s'en plaignoit. 29. Janvier — 1724

N^o 14

Verbal fait par l'Avocat G.^l de la Dhuy, et
par l'Intend.^t de Bourgogne sur la Visite par eux
faite des Diques, et Iperons du Rhône
Avec copie de Lettre écrite par e.^m au s^{ec}l.^{le} Corderi
à Paris pour demander à cette Cour de deputer

Laquet 3.^e respectivement des personnes avec pouvoir de décider sur les Lieux lesd^s Contestations, et sur les mesures à prendre afin de se garentir à l'avenir des inondations. 17.7^{bre} 1724
Et d'autres Lettres relatives à la sudd^e Visite.

N^o 13

Precis des Differends avec la Cour de France à l'égard du Rhône, des Costes, de la restitution reciproque des Deserteurs, et des Sels de Reguai --- 1723

N^o 16.

Instruction à l'Intend^t. Gl. Lovern et Sénateur Raiberti pour traiter et convenir avec les députés du Roy C. C. des expédients pour repaier et éviter les dommages que les digues, et éperons faits sur le bord du Rhône causent au Territoire de Bugey, et ceux que la rivière du Guiers fait sur celui des Champagnes en Dauphiné. 20. Mars --- 1726.

N^o 17

Copie d'Instruction donnée de la part de la Cour de France à l'Intend^t. du Duché de Bourgogne pour la nouvelle visite qu'on devoit faire avec les députés de S. M. des Digues construites dans le Rhône par les habitants de Savoie. 8. Juin --- 1726.

N^o 18.

Relation de la Visite faite par l'Ingénieur Garella des Digues, ou éperons construits comme dessus. 11.7^{bre} --- 1726.

N^o 19.

Convention faite par l'Intend^t. Gl. de Bourgogne député par le Roy de France, et l'Intend^t. Gl. de la Savoie avec le Sénateur Raiberti députés par le Roy de Sard^e. touchant les reparations nécessaires à faire aux environs du Rhône

Avec des Lettres de l'Intend^t. et Sénateur Raiberti sudd^s au sujet de la d^e Convention

Et des minutes de Lettres, et autres memoires sur le même sujet. 12.7^{bre} --- 1726.

N^o 20

Memoires, resultas des Congres, et Copie de Lettres sur les motifs pour lesquels il ne convient pas à S. M. d'approuver la sudd^e Convention --- 1727

N^o 21.

Verbal de visite sur les plaintes portées par l'Entrepreneur Beveyron contre l'Ingénieur Franquin à l'égard de la Construction d'une Digue du Rhône --- 1729.

N^o 22.

Lettre de l'Intend^t. Gl. de Savoie, et copie de celles écrites par le subdélégué de l'Intendance de Bourgogne sur la Visite que les françois demandoient de faire des digues du Rhône qu'on avoit convenu de détruire, et qu'ils prétendoient n'avoir pas été détruites entièrement

Avec les Verbaux de la Visite faite de part et d'autre des sudd^s Digues, et divers memoires, relations, et Lettres

Paquet 5.^o de l'Intend.^t G.^l de Savoie au sujet de la démolition des
memes Diques. 1729. 1730. 1731. et — — — — 1732

N.^o 23

Copie de Lettre du Roy au Commandeur Solan
son ministre à Paris sur les ouvrages faits par les
françois sur le Rhône vis à vis d'Anglefort.

Memories, et Plans remis de la part de la Cour de
France sur le même sujet, et sur les Diques nouvellem.
construites de la part de Savoie dans le Rhône du côté
de Chautagne.

Reponses aux sudd.^s memories, sentiments, Verbaux,
et autres Plans relatifs à la Construction respective
des sudd.^s Diques d'Anglefort, et de Chautagne — — 1738

N.^o 24.

AVIS du Procureur G.^l sur le droit du Comte. Comte
de Charlier de faire rétablir le Port de Champagnieu
sur le Rhône que les fermiers de France lui ont enlevé
par lequel il croit qu'il se doit pourvoir en France pour
se faire rendre justice, attendu que le Domaine direct de
ce Port appartient à S.M. I. C. en vertu du Traité de Lion et
qu'ainsi le Roy n'est tenu en aucune manière de garantir
au d.^t Comte le Port sudd.^s 13. 2.^{me} 1738

N.^o 25.

Plan de l'elevation des ouvrages proposés pour
rendre le Rhone navigable. = Avec deux Memoires. —

l'Intend^t. G^l. de Savoie au sujet de la démolition des
anciens Digués. 1729. 1730. 1731. et. — 1732

N^o. 23

Copie de Lettre du Roy au Commandeur Solan
ministre à Paris sur les ouvrages faits par les
Francois sur le Rhône vis à vis d'Anglefort.

et Memoires, et Plans remis de la part de la Cour de
France sur le même sujet, et sur les Digués nouvellem^t.
construits de la part de Savoie dans le Rhône du côté
de Chautagne.

Reponses aux judic^{es} memoires, sentimens, verbaux,
autres Plans relatifs à la construction respective
desd^{es} Digués d'Anglefort, et de Chautagne. — 1738

N^o. 24

AVIS du Procureur G^l. sur le droit du Comte. Comte
Charlier de faire retabli le Port de Champagnieu
sur le Rhône que les fermiers de France lui ont enlevé
par lequel il croit qu'il se doit pourvoir en France pour
faire rendre justice, attendu que le Domaine direct de
ce Port appartient à S. M. I. C. en vertu du Traité de Lion, et
ainsi le Roy n'est tenu en aucune maniere de garantir
dit Comte le Port. judic^{es}. 13. L^{re}. bre. — 1738

N^o. 25.

Plan de l'elevation des ouvrages proposés pour
rendre le Rhone navigable. — Avec deux Memoires. —

N^o. 26.

Plan du Cours du Rhône du côté de Hyenne. — 1731.

N^o. 27.

Inventaire fait par le Commissaire Leger
des titres et memoires qui sont au Bureau de
l'Intend^t. G^l. de Savoie concernant le Rhône,
l'Entre deux Guiers, le Cours du Guiers, des le Pont de
Beauvoisin jusques au Rhône près de S^t. Genis, et
le Cours de ce fleuve des Chanaux et le Mollard de
Vion jusqu'au Confluent d'icelui, et de la D^{re}. Riviere
Janvier. — 1732

N^o. 28.

Reconnaissance et autres pièces au
nombre de 7. envoyées le 12. fev^r. 1732. par l'Intend^t.
G^l. de Savoie pour justifier l'ancien lit du Rhône. 1732

N^o. 29.

Extrait de l'art^e. 8^e. de la 1^{re}. partie du memoire
dressé par M^r. le Baron Comte d'Etat. Fonces. sur les differends
de limites entre la Savoie et la fr^{ce}. concernant le Rhône
cedés à la fr^{ce}. par l'art^e. 3^e. du Traité de Lion de 1601. — 1732.

N^o. 30

Rélation de Visite, et Plans faits par
l'Ingenieur Mafson concernant le retablissement
et les réparations des Digués du Rhône.

Avec le sentiment du Congrès, et la copie du
Billet du Roy au Gen^l. des Finances pour l'exécution
du Plan des réparations conforme au d^t. sentiment. — 1736
1737

Baquet S.

N^o 31.

Lettres, Relation, Memoires, Sentimens, etc.
Projets concernant la Visite du Cours, et Dignes du Rhône
et la Commission donnée par le Roy au Conseiller d'Etat
Foucet -

Avec le Plan, Visites, et autres Escritures au sujet
de la Digue faite par les François dans le St. Rhône
du côté de Cules, vis à vis du Village de L'Aloy -

et Relation de l'Ingénieur Gavellan de la Démolition
de la 3^e Digue ----- 1752. en 1759.

N^o 32.

Projet des Dignes de Chautagne pour conserver les
Terreins entre L'isole, et Chautagne, sans donner atteinte
au Traité de Limites du 24. Mars 1760. - - - - 1. Avril - - - - 1765.

Avec des Reflexions sur la restauration du Pont
d'Estrambières. -

Entre deux Puiers,
Ponts, & Riviere
du Puier

Laquel 6^o

N^o 1

Donation faite par le Comte de Savoye
en faveur de Beatrix sa Sœur Comtesse de Provence
du Chateau, district, et dépendances des Echelles pour
la Construction d'un Hôpital de Jerusalem que la d^{re}
Princesse vouloit faire bâtir, soit une autre maison
Religieuse. — — — — — 1259

Autre faite par la d^{re} Princesse du d^{re} Chateau des
Echelles au d^{re} Hôpital avec la juridiction et toutes ses
dépendances, excepté ce qui appartient à la Chartreuse
à condition qu'on fit bâtir une Eglise, et un Couvent
pour 13 Religieux, deux Diacres, et 3. Clercs pour le
service Divin, lesquels seront obligés d'y célébrer
chacun une Messe hebdomadaire et à la manutention
d'un Hôpital des pauvres que la d^{re} Princesse entend
d'y faire bâtir. 6. g^{mbre} — — — — — 1260

N^o 2

Vente faite par Boniface de Miribel seig^r
d'Ornacey à Philippe Comte de Savoye des juridictions

Caquet. 6.

homages, Censes, servis & à lui appartenants entre les
deux Guiers vifs et mort. l' Eau qui s'appelle l'ectae
14. 8bre

1274.

N^o 3

+

Registre de reconnaissance des Biens, rentes,
servis & passées en faveur des Ducs de Savoie rière
les Terres de l'Entredeux Guiers
@ 1499.

1311.

N^o 4

+

Autre contenant l' Enquete faite par Jean
de la Fontaine de Montmeillan en vertu de la Commis-
sion à lui donnée par Aymon Comte de Savoie renordée
au commencement sur la levée du subside de cinq
Années de chaque feu des Lieux et Paroisses de St
Genis Cont. de Beauvoisin Voiron et St Laurent
du Cont. en conformité de l'ordonnance suide. --- 1331.

N^o 5

+

Extrait des reconnaissance passées en faveur
de D. Edouard de Bezaigny, seig^r. de St Laurent du
Cont par les particuliers possédants biens en fief
et infiteuse à cause du Chateau de St Laurent suide.
près des Rivières du Guier --- 1357.

N^o 6

Copie du Traité fait à Paris entre Charles Roy
de France, le Dauphin son fils, et Aimé Comte de
Savoie en exécution de celui conclu dans la même Ville
en 1334 portant échange de la Terre et Baroynie de

L'aucigni que possedoit le Dauphin contre les Pais, et
terres situees entre le Rhone et l'Isere en deda du Guiers
du cote de Vienne que possedoit le d^t Comte Ame

Et comme ensuite du susd^t Traite du 1334 il y eut des
difficultes a l'egard de ces mots Citra flumen Guiery
a parte Viennensi pour sçavoir quelles terres y
etoient comprises, on si l'on avoit entendu parler du
Guiers vif, ou du Guiers mort, l'on convint de nommer
respectivement des Deputes qui se transporteroient
sur les lieux contentieux et qui rendroient ensuite
leur jugement au quel les parties ont permis de se
tenir. 24 fevrier ————— 1376

N^o 7

X

Lettre de Commission avec plein pouvoir du Comte
Ame de Savoie aux Conseillers y nommes pour mettre
en possession le Dauphin Viennois des Chateaux Lieux
et terres que le d^t Comte possedoit cy devant au dela
du Guiers de la part du Viennois et de l'Isere depen-
damment du dernier Traite de Pais fait entr'eux

16 Mars ————— 1377

N^o 8

Attestations produites de la part du
Dauphin sur les differends qu'il avoit avec le Comte
de Savoie pour les terres de l'Entre deux Guiers — 1377

N^o 9

Autres produites de la part du Comte de Savoie
sur les d^s differends qu'il avoit avec le Dauphin de
Viennois pour les terres susd^s ————— 1377

Paquet 7.^e

N.^o 1

Procès fait pardevant les Commissaires -
deputés de la part de Charles Roy de fr.^e Dauphin
de Vienne, et de ceul du Comte de Savoye et me VII.
pour la termination des differends survenus depen-
damment du Traité d'échange fait entre le Roy -
Jean et Charles son fils aîné Dauphin de Vienne, et
le D.^e Comte Ame' du 3. Janvier 1358. y tendrôit à l'égard
de certains Domaines, fiefs, et rentes qui se trouvent
entre les deux Guiers que chacune des D.^e parties -
pretendoit lui appartenir en vertu du susdit Traité 1377.

N.^o 2

ORDRE du Comte Ame'de de Savoye à Ame'de
Dorlier Capitaine des fortifications de Savoye de
faire concourir les habitants et les Communautés de
la Maurienne, et de la Tarentaise aux fortifications
du Château de Chambéry, ceul de Beaufort à celles du
Château de Montmeillan, et que le Chatellain d'Entre-
mont paie 80. florins par an pour celles des Marches
autre les Mille florins annuels qu'ils paioient à la
Grande Chartreuse pour le Leg du Comte son Pere
Et qu'il fasse aussi concourir aux D.^e fortifications -
des Marches les hommes et Communautés d'Entre-
mont. 11. Juin — — — — — 1386.

N^o 3

X Arbitrage fait par la Princesse Bonne de Bourbon Comtesse de Savoie sur les differends qu'il y avoit entre le Prieur et Couvent de la Grande Chartreuse et D. Jean de Fagn Chev^r. de Malte Chate-
lain des Echelles à l'égard du droit prétendu par celui cy, et par les habitans du d^t lieu des Echelles de couper et transporter des Bois des limites et Confins y
specifics de la d^e Chartreuse. 24. Juillet. 1388

N^o 4

X Patentes de Commission de Louis Dauphin Vien-
nois au Gouverneur du Dauphiné de reconnoître et
terminer les differends qu'il y avoit entre le Comte
de Savoie et les Officiers du Dauphiné sur les
Contraventions que ceux cy faisoient au Traité
d'accord et échange qui subsistoit entre les deux
Souverains pour les limites du Dauphiné et de la
Savoie. 18. g^{bre}. 1410

N^o 5

Memoire des prétendues usurpations faites
de la part de Savoie sur les terres du Dauphiné dans
le quel fol. 14. sont designés les Confins entre les deux
Etats. 1410

N^o 6

X Investiture accordée par le Comte Amé de
Savoie à Jean de Miribel des Cens, servis, rentes
hommes, hommages, fiefs, arrière fiefs, haute moyenne
et basse jurisdiction, Biens, et autres conventions que

Paquet 7.

Amedé Seig^r de Miribel près des Echelles son here
tenoit dedans les Rivières des Guiers vif, et mort
inclusivement. 18. Juillet — — — — — 1412.

N^o 7

Lettres patentes du Duc Amé^e de Savoie d'union
et incorporation de la Terre d'entre deux Guiers
avec ses dépendances à la Chatellanie de Chambery.
11. g^{re}bre 1419. la copie de ces Lettres dans le Paquet 11. Jan. 11. pag. 162/1419.
N^o 8

Apoinement des Commissaires Ducaud,
et Dauphinaux sur le débat des paqueages des mottes
qu'aucun ny mette Bêtes si non Bœufs arables depuis
la Magdelaine jusqu'à la c^{te} Michel tant d'un côté
que d'autre étant loisible d'y paquier tous Animaux
de la dite c^{te} Michel jusqu'aux Rameaux selon la
coutume. 14. 7^{bre} — — — — — 1433.

N^o 9.

Informations sur la Construction faite
de la part du Dauphiné d'une Bastille au Pont de
Guiers du côté du Dauphiné au Pont de Beauvoisin 1450

N^o 10.

Lettres de Louis Dauphin Viennois portant
injonction à ses Officiers de faire cesser toutes les
Entreprises faites au lieu de la Grande Chartreuse du
Pont de Beauvoisin Entremont, et autres Lieux au
prejudice de la Jurisdiction du Duc de Savoie. 27. fev^r 1450

N^o 11.

Avis, et apoinement pris par les Comm^{es} de
Dauphiné et de Savoie sur les incidens survenus
au sujet des limites du côté de Pont Beauvoisin et du
Guiers. 17. avril — — — — — 1451.

N^o 12.

Livre des Affises données par le Juge m^{aj}e de la
Savoie, dans lequel se trouvent celles qu'il a données
dans la Terre d'entre deux Guiers — — — — — 1458

N^o 13

Abbergement fait par le Chatelain du Pont
de Beauvoisin à Jean de Pantua Bourgeois de Pont
Beauvoisin d'un Banc qu'il pourroit construire sur le
Pont de Guiers en la d^{te} Ville de la largeur d'une Toise
entre les deux Colonnes du d^{te} Pont, confirmé, et
ratifié le 20. Juillet 1486. par le Duc Charles de
Savoie. 2. Juin — — — — — 1466.

N^o 14

Compte de Gabriel de Seyssel Grand Chate-
lain du Chateau, Chatellanie, Ville, et mandement de
Chambery, et ses dépendances pour la Duchesse Yolande
Entrice du Duc Philibert de Savoie de tous les revenus
de la d^{te} Chatellanie, comme aussi de celle d'entre
deux Guiers — — — — — 1472.

N^o 15

Investiture accordée par la ju^{de} Duchesse en
faveur de Jacques c^{te} de Montbel, et Entremont des

Châteaux, terres, maisons, Erez, vignes, monts, basques,
Bois, lacs, moulins, Battoirs, scies, hommes, fiefs,
Censés, et autres Biens féodaux qu'il possède dans le
Comté de Montbel, et Entremont pour lui, ses heri-
tiers, et successeurs quelconques. 21. Cloul. — 1473.

N^o 16.

+ Diverses Permissions accordées par le
Chatelain d'Entremont Guiers de poser des Bois sur
la Rivière du Guiers mort descendant des Montagnes
et de la Chartreuse près de la Ville, et Territoire de
S^t. Laurent du Pont appartenant au Duc de Savoie
Avec l'Index au commencement. — 1478
@ 1490

N^o 17

Compte de Gabriel de Ciffel comme celui du
Numero 14. — 1480.

Laques 8^e
N^o 1

Compte de Gabriel de Ciffel seig^r d'Aix
comme ceux des N^{os} 14. et 17. du Laques 7^e. — 1487.

N^o 2

Autre rendu par Chavanton Chatelain d'
Entremont le vieux pour Claude Laques de Milano
Comte de Montmajeur et seig^r du S^t. lieu d'Entremont
de tous les revenus par lui exigés, et qui dépendent du
S^t. lieu d'Entremont y spécifiés — 1494

N^o 3

X Remontrance, et lettres d'ajournement
pour le Procureur fiscal de C^{te}. contre les officiers de
Pontbeauvoisin de la part du Dauphiné y nommés avec
autres lettres du Conseil de Chambéry portant declara-
tion de peines contre les S^t. officiers en la somme de
100. ll^{rs} et mitigation en celle de 30. ll^{rs} fortes pour
avoir iceux officiers fait conduire, mener, et fustiger
le nommé Aymar Fencillet par l'Exécuteur de justice
jusqu'au milieu du Pont du S^t. lieu en entreprise de
jurisdiction de sa S^t. et. 19. Mars et 7^e. Avril — 1494

N^o 4

X Reconnaissance de Bertrand de Gilly +

Paquet 8.^e Conseigl. de monillon et Marthod Broch. et au nom de
Pierre de Chignin seigl. de Troches son Cousin des juris-
dictions qu'il possède a l'entredeux Guiers inclusivement
en faveur de e. et. 16. 7bre — — — — — 1499.

N.^o 5

X Lettres de Commission du Duc Philibert à ses
deputés y nommés pour traiter avec ceux de France
sur les differends de limites entre la Savoye et le
Dauphiné et les lieux de e. et. Genix Pont Beauvoisin
et autres confinants au Dauphiné. 22. Août — — — — — 1501

N.^o 6.

X Depositions de témoins sur ce que ceux du
Dauphiné avoient détourné l'eau de la Riviere du
Guier vers le lieu de e. et. Genix au prejudice de la
Souveraineté de Savoye. 10. 7bre — — — — — 1501

N.^o 7

Deliberation des deputés du Dauphiné
et de Savoye sur les limites des d. Pais par laquelle il
fut arrêté que la Barre mise sur le milieu du Pont
de Guier au Pont Beauvoisin seroit ôtée et le Pont de
e. et. Genix refait sans prejudice des droits et possession
des Parties. 12. 7bre — — — — — 1501

N.^o 8

+ Lettres du Conseil de Chambery portant
injonction aux habitants du mandement de e. et. Genix
et Cordon de contribuer aux reparations à faire à

la Riviere de Guier, et limites de la Savoye en
conformité de l'apointement pris par les Deputés
de Savoye et de Dauphiné. 14. 7bre — — — — — 1501

N.^o 9.

X Lettres Tournées à l'instance du Chatelain,
et e. et. du Lieu de e. et. Genix au sujet du terraille-
ment, Cornes construites, et autres reparations
faites au Pont, et Riviere de Guier portés par
l'apointement fait sur les differends cy devant
meus d'entre les Officiers de Savoye et ceux du
Dauphiné à cause de la d. Riviere et limites des
d. Pais. 30. 7bre 7. et 18. 8bre — — — — — 1501

N.^o 10

X Lettres du Duc Philibert portant Commission
à ses deputés y nommés pour terminer avec ceux de
France les differends de limites entre le Dauphiné et
la Savoye. 27. Avril — — — — — 1503

N.^o 11.

Actes des Officiers du seigl. de Vaulserre
contre les hommes de e. et. Benigne à cause de la Roche
du Guier — — — — — 1507

N.^o 12

X Double de la requête et Lettres du Conseil de
Chambery pour les habitants de Pont Beauvoisin
portant inhibition aux seignieurs de e. et. Genix Clairmont,
Chaumont, et Fringy d'exiger leage d'iceux pour

Baquet 8.^e raison de leurs marchandises en conformité de leurs —
privileges. 19. 7 bre. — — — — — „1515

N.^o 13

Abbergement fait en la Chambre des —
Comptes de Savoie à Guignonet. Aumonet du Cont. —
Beauvoisin de la part du Dauphin ce requerant pour
prendre de l'eau du Guier, et arroser son Pre. — — — — — „1517

N.^o 14

Informations prises par Guillaume de
Saline Capitaine, et Chatelain de Cont. Beauvoisin sur
la mort de Claude Canelli trouve au delà du Cont. du
Guier du côté de Savoie. — — — — — „1519.

N.^o 15

Procès verbal sur le differend qu'il y avoit entre
les officiers de Queriou en Dauphiné et ceux de s.^t.
André sur la Tralhe du Port du s.^t. queriou. 25. et 28.
septre. — — — — — „1519.

N.^o 16.

Informations prises par le fisc de Savoie contre
le s.^t. d'André au sujet du droit de nommer un
metral entre deux Guiers dont le s.^t. d'André disoit lui
appartenir en propriété, et en avoir été spolié par le
fisc. — — — — — „1519

N.^o 17

Acte de remission faite par le Chatelain de s.^t.

Genis aux Officiers du Dauphiné au bout du Cont. de
Guier d'un détenu pour cause d'homicide. 15. Janvier. 1520

N.^o 18.

Copie des informations, et exploits faits contre
George Magnin à cause de la fraction de la grande Porte
Ducal du Cont. de Beauvoisin — — — — — „1521.

N.^o 19

Informations prises par le Chatelain du
Cont. de Beauvoisin sur les ruptures, et jettemens de
certaines portes existantes sur le Cont. de Guier de
la part de Savoie, et sur divers autres attentats de
jurisdiction commis au lieu de Cont. Beauvoisin par
les officiers de Dauphiné

Avec les exploits faits en 1521. & 1522. contre les
particuliers qui ont fait les sudd.^s attentats. 22. Avril — „1521.

N.^o 20

Procès, et informations prises par le Chatelain
de s.^t. Pierre d'Entremont contre le nommé Jacques
Billon pour avoir recouru à la Justice de Dauphiné
contre la jurisdiction de s.^t. & R. — — — — — „1521.

N.^o 21

Informations prises par le Chatelain de
Cont. Beauvoisin de la part du Croc. fiscal de Savoie
sur l'enlèvement fait en Dauphiné des protocoles de
trois Notaires du Mandement de Cont. Beauvoisin de

Laquet 8.^e La part de Savoye, ce qui obligeroit les Sujets de Savoye de porter leur instance devant la Cour du Viennois - pour recevoir les Contrats contenus dans les dits - protocoles au prejudice de la souverainete de Savoye. 12. juillet et 18. Aout. 1522.

N.^o 22.

Lettres du Duc Charles de Savoye portant - exemption en faveur de la Communauté de Cont. Beauvois - sin des donatifs, subsides & à condition qu'elle soit tenue de reparer, et maintenir le Pont de la Riviere de Guiers passant par le d.^t lieu de z qu'il sera construit. Avec la procuration de la d.^e Com.^{te} pour cet. eff. 7. juin - 1524.

N.^o 23

Inventaire des Matériaux et Bois existans au lieu de Pont de Beauvoisin destinés pour la réparation du Pont du d.^t lieu fait, et signé par Jacques Vial des Receveurs des Comptes Ducaux. 13. Xbre - 1524.

N.^o 24

Informations prises sur l'enlèvement fait par les Dauphinois d'un Crisonnier dans la Ville Ducale de Cont. Beauvoisin - 1523.

N.^o 25.

Actes de visite faite par ordre du Duc Charles des Ponts qu'il avoit sur le Guiers pour les faire reparer. 21. Avril - 1526.

N.^o 26

Deux Lettres du Ecrivain de la Grande Chartreuse, une au Duc Charles, et l'autre à la Duchesse son Epouse, dans lesquelles se qualifie leur sujet. 6.^e May et 9. Xbre - 1526.
N.B. Ces Lettres servent pour justifier la souverainete d'Entre deux Guiers où est située la d.^e Chartreuse.

N.^o 27

Lettres du Duc Charles portant Commission aux Chatelains des Cours de Cont. Beauvoisin, Entre deux Guiers, et s.^t Genis, Guy, Follein et Francois de s.^t Maurice de s'informer sur les excès commis es lieux de Cont. Beauvoisin, et s.^t Genis. 13. Aout - 1526.

N.^o 28

Informations prises sur les dégats des Ponts de s.^t Genis et Cont. de Beauvoisin fait par les Dauphinois, et sur les Cries au Cont. dains pour la permission de pecher en la moitié du Guiers - 1526.

N.^o 29

Autres prises de la part de Savoye pour maintenir la juridiction de Cont. d'Entre deux Guiers, et possession du Cours de l'Eau contre les entreprises des Officiers du Dauphiné - 1526.

N^o 30

Informations prises de la part du Fisc
de Savoie sur la juridiction de l'Eau, et Riviere de
Guier mort. — — — — — 1526

Laquel 9^e

N^o 1

Informations prises de la part du Fisc
de Savoie sur les entreprises faites par les Dauphinois
contre la juridiction de Savoie sur le Pont de Beauvoisin
et à l'égard du Cours de l'Eau du Guier — — — — — 1526

N^o 2

Clutres pour prouver que la juridiction du Pont
de Beauvoisin, et du Cours du Guier appartient à la
Savoie. — — — — — 1526

N^o 3

Requête, et lettres pour Nob. Claude Chabod
afin que le Procureur fiscal de S. M. intervins. dans le
proces contre lui intenté par François Capris preten-
dant le direct. Domaine, et le droit d'infiteuse sur le
Moulin que le D^r Chabod tient en abbergement de
S. M. sur la Riviere de Guier. 14. Juillet. — — — — — 1527.

N^o 4

Clutre pour François Capris Comandeur des Echelles
avec lettres du Duc Charles portant remission aux Off^{rs} du
D^r Comandeur du nommé André Roch detenu par les Off^{rs}
de Pont Beauvoisin pour S. M. et accusé de vol dans le D^r
lieu des Echelles. 20. Xbre — — — — — 1528

Laquet g^oN^o 5

Informations prises par le Chatelain de Pont-Beauvoisin sur les entreprises de juridiction faites par les Dauphinois au Pont de la Rivière du Guiers. 24. à 27. 8bre. — 1529

N^o 6

Verbal fait par le Commissaire du Duc Charles sur l'apposition faite d'un Cort sur le Guiers qui fût attaché tant du côté de la Savoie, que du Dauphiné qui ne devra rester que jusqu'à ce que le Pont du d^t Guiers soit rétabli. 19. 7bre. — 1530

N^o 7

Lettres du d^t Duc portant Inféodation et abbergement en faveur de Sébastien Mombel Comte d'Entremont en augmentation de fief que le d^t Duc tient et possède sur les lieux, et Montagnes, et selon les Confins y spécifiés dans le Territoire d'Entre deux Guiers. 24. août. — 1532

N^o 8

Informations prises par le Receveur de la Chambre des Comptes sur la juridiction d'Entremont et grande Chartreuse. — 1532

N^o 9

Acte Testimonial de l'injonction faite aux — Syndics du Pont beauvoisin par le Maître au Compte Poissiaz Commissaire à ce député par Lettres du Duc Charles accordées à la requête des habitants du d^t lieu présentée au susd^t Com^{te} pour le Changement du Pont du Guiers de la

part. des Savoye en Dauphiné et de ce lieu où il étoit, près de l'Eglise des Carmes du côté du Levant et près de l'Eau du Guiers du côté du Vent & au lieu appelé la petite Vaux peruse aux frais, et dépens de la Com^{te}. du d^t lieu 8. août. — 1532

N^o 10

Procès contre Antoine Vallet. Cordonnier de Pont Beauvoisin du côté du Dauphiné à la revelation d'Antoine Rolet du d^t Pont Beauvoisin du côté de Savoie et à la poursuite du Procureur fiscal du Baillage de Savoie pour exportation de certains Bois de feu en Dauphiné par le d^t Vallet. pris sur la rivière de Guiers et ce au préjudice de la juridiction de c. et. — 1533.

N^o 11

Verbal contenant la relation du voyage fait à Grenoble par les Envoyés y nommés de la part du Duc Charles au sujet de la demande par eux faite à la Cour et au Procureur del'final sur la spoliation par le d^t Procureur prétendue être faite au préjudice du d^t Duc, de la Grande Chartreuse, Comte d'Entremont, et Pont de Beauvoisin appartenants au Duc en vertu des Traités entre la Savoie, et les Dauphins. g^o au 17. janvier. — 1534

N^o 12

Acte de proteste fait par Jean des Côtes Chatelain de Pont Beauvoisin de la part du Duc Charles de Savoie à l'occasion de la juridiction de c. et. entreprise par les Officiers du Dauphiné en faisant execution en

Baquet. 9^e la personne de certain Larron condamné à la fustigation sur le Pont de Guiers et au milieu d'iceluy. 11. May. 1534

N^o. 13.

Extrait des Actes de protestation faite par le Cap^{ne} du Château de Cont. Beauvoisin pour s. e. a. à l'occasion que les off^{rs} de la part du Dauphiné ont fait fouetter le d^e Larron sur le Pont de Guiers du Domaine de sa d^e e. a. avec les réponses et oppositions faites par le Proc^{ur}. fiscal G^l du Dauphiné. 18. May. 1534

N^o. 14.

Acte de proteste faite par le Proc^{ur}. fiscal du Baillage de Savoie sur l'incendie commis au lieu de Chapilly par ordre des off^{rs} françois des Croisiers de minieres existant au mandement d'Entremont, sur l'apposition des Armes du Dauphiné y faite et autres voies de fait y commises, afin qu'ils n'aient à prejudicier au droit, juridiction, et autorité des s. e. a. 20. Juin. 1534.

N^o. 15.

Informations prises de la part du s^{ud}. Proc^{ur}. fiscal sur l'entereement des Armes Ducales qui étoient de long tems apporées en la montagne appelée Bovinant mandement d'Entremont où sont les fossées mineraud et sur le d^e incendie. 31. Aout. 1534.

N^o. 16.

Caier contenant divers Actes de juridiction exercée

de la part du Roy de France dans les Terres de l'Entre-
deux Guiers. Avec l'Index au commencement. 1537. @. 1546

N^o. 17.

Remontrance du Proc^{ur}. G^l au s^{enat} de Savoie pour obtenir inhibitions, et Commandement aux Vassaux possédants Terres, et juridictions entre-
deux Guiers, de ne permettre que leurs s^{ujets} soient distraits hors des Terres s^{ud}, et qu'ils aient à entre-
tenir leur justice et Villages de leur ressort. 23. Aout. 1539
Avec le decret du s^{enat} en conformité de la s^{ud}.
demande.

N^o. 18.

Procuracion faite par le Duc Emanuel Philibert en les personnes de Louis Comel et Charles Olivier pour aller à Lion prêter serment entre les mains de ses deputés, et de ceux de S. M. F. C. sur ce que pendant l'occupation de la Savoie par les Roys de France François 1^{er} Henry 2^e et François 2^e, leurs officiers entererent des Archives de Chambery, et transporterent en France la meilleure partie des titres faisant au fait, et contre les prétentions de sa d^e M^{te} et en-
demander acte au nom de sa d^e e. a. 3. janvier. 1562.

N^o. 19.

Déclaration du s^{enat} de Savoie que les Comtes et Ducs de Savoie ont tenu de tous tems leur Chambre des Comptes à Chambery par devant laquelle tous les comptables des États tant deçà que delà des monts devoient rendre leurs comptes; —

Baquet. g.^o Que lors de l'occupation de la Savoie par François 1^{er} ses ministres et officiers enleveront de la d^e Chambre des Comptes la plus part des titres qui y étoient et les emporteront en France. 9. Janvier — — — 1562.

N^o 20

Verbal du Conseiller et maître auditeur Roffier au sujet de son voyage fait au lieu des Echelles en l'assistance du Procureur Patrim^l de l'ardy pour la proclamation et abbergement de la riviere des Guiers vif et mort de sa source jusqu'à son entrée dans le Rhone, comme appartenant à S. M. R. pour être la d^e riviere dans ses Etats de Savoie. 23. au 28. May — — — 1562.

N^o 21.

Inventaire des écritures trouvées à Bard dans la Crotte du Château concernant l'Entre deux Guiers pour les limites de Savoie et Dauphiné tant du côté de Greisivodan et des Abitz que vers le Pont de Beauvoisin S^t Genis 8. 10. Janvier — — — 1573.

N^o 22.

Acte de visite des députés de fr.^e et de Savoie pour la refection et Construction du Pont sur la riviere du Guier au lieu du Pont de Beauvoisin par lequel il fut aussi convenu d'un commun consentement qu'on mettroit au milieu du d^t Pont un piller de pierre auquel seroient mises les Armoiries de France du côté du Dauphiné et celle de Savoie de l'autre pour servir de limite des deux Etats. 31. May et 1^{er} Juin — — — 1583.

N^o 23

Arrêt du Parlement de Grenoble sur le procès Civil entre le Consul et habitants d'Entremont et les Consuls de Voyron et de la Manche Delphinale d'Entrem^t à l'égard de l'Immunité et exemption de ne contribuer aux Tailles ordinaires et extraordinaires levées en ce Pais par mandement du Roy 1^{er} février — — — 1586

N^o 24

Memoire et Instructions à Mess^{rs} de la Chambre servant de preuve que la Riviere du Guier et le Pont au lieu de Beauvoisin appartient en toute propriété aux Ducs de Savoie non obstant qu'il y ait été commencé par le Roy de France Henri 2^e en 1549. du tems de l'usurpation de la Savoie et les instances faites de la part du d^t Roy pour le parachevement d'icelui et d'avoir main levée des Pierres qui font en Savoie.

N^o 25

Autre pour prouver que les droits qu'a le d^e des Champs entre deux Guiers sont de la juridiction et fief de S. M. et que les fiefs du d^t d^e des Champs s'étend jusqu'au finage de S^t Laurent au delà del'au

N^o 26.

Autre servant à prouver que les terres des deux Guiers étoient en toute propriété de la Souveraineté des Ducs de Savoie ainsi qu'en résulte par divers titres et Comptes, fidelités et hommages —

Laques. 9^e prêtés au Duc Charles et à ses Prédecesseurs notamment celui prêté en 1474. à Yolande de France Duchesse de Savoie par Vaultier de Chignin seigneur du d^u lieu d'Entre deux Guiers, et autres nommés au d^u mémoire

N^o 27

Memoire concernant les titres qui ont été pris et emportés des archives de la Chambre de Savoie clandestinement par le nommé Barnal Châtelain de Voyron touchant la souveraineté de Dombes Comté de Maulevrier les limites d'Entre deux Guiers divers Conseils à cause du Monferrat, et autres.

N^o 28

Acte du Procureur Collein à l'égard du Domaine des Contraintes sur la Rivière de Guiers, et possesseur du Cours d'icelle descendant sous les d^u Ponts.

N^o 29

Allegations en faveur de la Maison de Savoie au sujet de la juridiction sur le Pont et Rivière du Guiers, et des limites de la Savoie.

N^o 30

Autres sur le fait du droit et juridiction de S. M. R. sur l'Eau et Pont de Guiers au lieu de Pont Beauvoisin et des poursuites de son Procureur fiscal contre les délinquents en fait de juridiction, et en ce cas contre Antoine Chapelain, et Complices, et particulièrement contre George

Magnin accusé d'homicide commis en la personne de Vincent Catier sergent Ducal, soit d'avoir le d^u Magnin jeté dans la Rivière de Guiers le d^u sergent étant sur le Pont.

N^o 31.

Projet de députation à faire par le Duc Charles Im^l de Commissaires pour régler avec ceux de France les différends élevés à l'occasion d'un Batiment que le s^r de Revol seigneur de Pont Beauvoisin avoit fait construire au bout du Pont qui separe les deux Etats.

Et pour traiter aussi des autres différends de limites avec la France

N^o 32.

Procédures faites pardevant le President Bay entre ceux d'Entre deux Guiers, et ceux du Comté d'Entremont sur le différend pour le paiement des Cailles entr'eux contesté

Avec son ordonnance ensuite portant que les parties se pourvoiront pardevant M^l d'Albigny pour rapporter dans la 8^e déclaration sur l'observation de la prétendue coutume alléguée par ceux d'Entre deux Guiers de ne payer aucunes Cailles les uns rière les autres. 6. L^{re}bre — — — — — 1602

N^o 33.

Procuration des habitants du mandement d'Entremont à la part de Savoie en les personnes d'Antoine Baudet, et autres pour traiter pardevant le President Bay de leurs différends pour le paiement des tailles avec ceux d'Entre deux Guiers. 4. L^{re}bre — — — — — 1602

Paquet 9^eN^o 34

*Memoire au Cruid^t. de Challes Ambassadeur
en France touchant les titres des limites des terres
d'entre deux Guiers que les Delegués de S. M. prirent
et emporterent de la Chambre des Comptes de Savoie. 1603*

N^o 35

*Sommaire d'information prise sur l'entre-
prise de Jurisdiction et excès commis en la Ville du Pont
Beauvoisin riere La Savoie par un nommé e^t. Agnes
Brevot Gen^l. en Viennois. 13. 2^ebre — — — 1634*

N^o 36

*Informations et procédures faites tant
par le Chatelain de Pont Beauvoisin à la part de
Savoie, que par le maître Auditeur Roglia à l'instan-
ce du Procureur Latrim^t. joint à lui Pierre Lombard
commis au Banc à sel du d^t. lieu sur la faisie faite
d'une fille nommée Françoise Chabonz de Montfleury
dans les Etats de Savoie contre Antoine fils de Louis
Lombard de Vereipoz en Dauphiné Garde des Gabelles
de France accusé et détenu — — — 1677*

N^o 37

*Autres faites à l'instance de Jean de la Blanche
fermier G^t des Gabelles du Dauphiné au sujet de
l'entereement fait de la personne d'Antoine Lombard
Garde des Gabelles dans les fonctions de sa Charge sur
le Pont de la Riviere du Guiers contre Pierre Lombard*

*Commis au Banc à sel du Pont Beauvoisin à la part de
Savoie, et Francois Lombard marchand du d^t. lieu oncle, et
neveu accusés. 12. Juillet au 10. 4^ebre — — — 1677*

N^o 38

*Copie de Lettre du Roy à son Ambassadeur en
Liemont pour le Ceage établi au Pont de la Riviere de
Guiers à e^t. Genis, et touchant l'établissement d'une
manufacture de Douvre à Chambéry.*

*Avec une Copie de Lettre du Marquis de e^t. Tomas à
l'Abbe d'Estades sur le même fait.*

*Et un memoire sur la reponse faite à m^r. Colbert
à l'égard de l'exaction d'un droit à e^t. Genis. 5. et 19
Mars — — — 1683*

N^o 39

*Autre des informations prises sur la remontrance
du Cruid. G^t de Savoie contre les officiers de la Doiane de
France riere le Dauphiné au lieu dit entre les deux Guiers — 1690.*

N^o 40

*Trois ordres de la part du Roy de France pour
le logement des soldats d'entre deux Guiers. 28. 29.
août et 6. 7^ebre — — — 1697*

N^o 41

*Arrêt du Conseil d'Etat du Roy de France pour la
revision gen^{le}. des feux de la Province du Dauphiné pour
y établir une égalité parfaite dans les impositions des
Cailles, et autres Charges de la d^e. Province et specia-
lement de ceux qui sont situés aux extremités de la
même Province sur les frontieres de Savoie, Liemont, et*

Comte de Nice, comme sont ceux d'Entre deux Guiers.

4. Mars

N^o 42

1698

NOTE des titres qui manquent pour l'affaire
d'Entre deux Guiers qu'il faut chercher dans les Archives
de Turin

Avec un memoire de l'Archiviste Rocca de ce qu'il a
trouvé aux d^{es} Archives touchant les Terres d'Entre deux
Guiers, et quelque Copie par lui faite des titres demandés
par la jud^e Note.

N^o 43

Lettres du Roy et du Marquis de St Thomas
au 1^{er} Presid^t Gaud à M^r Bouchu Intend^t en Dauphiné
et à M^r Culet Avec les réponses et divers memoires -
touchant le droit de S^{te} M^{te} sur les Terres d'Entre deux
Guiers.

1698

= en 1719:

Laquel 10^{me}

N^o 1

Instruction de S^{te} A. R^{le} au Presid^t Gaud
pour aller reconnoître avec l'Intend^t Bouchu député de
la part de S^{te} M^{te} C. les Terres d'Entre deux Guiers.
31. gbre

1699

N^o 2

Memoire du jud^e Intend^t sur l'affaire des
Terres d'Entre deux Guiers

Avec deux Copies, et deux précis du d^{it} memoire.

1699

N^o 3

Factum du Presid^t Gaud par lequel il prétend
d'établir le droit de souveraineté de S^{te} A. R. sur les Terres
d'Entre deux Guiers

1699

N^o 4

Factum, et réponses concernant les differends
pour les Terres jud^e

1699

N^o 5

Plans du Guiers vif et du Guiers mort de la
Grande Chartreuse, et de ses environs

1699

Paquet 10^oN^o 6

Carte Geographique imprimée du desert de
la Grande Chartreuse où l'on voit l'étendue d'icelles
tant selon les anciennes limites privilégiées que selon
les modernes ————— 1699

N^o 7

Autre du Territoire d'Entre deux Guiers
Avec un memoire sur les differends entre les
Couronnes de France et de Savoie par rapport à la
Souveraineté du susd^t territoire ————— 1699.

N^o 8.

Diverses Notes, et précis de titres concern^t
les susd^{es} terres.

N^o 9

+ Memoire concernant les droits de S. M. R.
sur les terres d'Entre deux Guiers, et sur le Pont de
Beauvoisin par le Comte Capre Sieg^r de Megeve. g. avril. 1709

N^o 10

Autre des titres qui sont dans le paquet de la
Grande Chartreuse servant à justifier les droits du
Roy sur le Territoire d'Entre deux Guiers. 27. Août. 1710

N^o 11

Autre des droits incontestables du Roy sur les
terres, et Lacs d'Entre deux Guiers, et sur les Ponts de

Beauvoisin, de S^t Genis, et Pont du GuiersN^o 12.

Autre sur le même sujet

N^o 13

Rélation faite par l'Intend^t Gen^l de
Savoie Riccardi sur la Barriere établie par les
Francois au Pont de Beauvoisin accompagnée de quelq^s
reflexions sur l'origine des droits de la maison de
Savoie sur l'Entre deux Guiers. ————— 1719
Avec une Lettre de M^{le} le Comte Mellaredo à ce
sujet.

N^o 14.

Memoire du Chatelain des Echelles qui
prouve que le Pont de S^t Christophe appelle le
Pont de S^t Martin, et celui des Echelles ont toujours
été repareés d'ordre de S. M.

Avec un précis des titres qui prouvent la propri-
été des d^s Ponts et de l'Entre deux Guiers en faveur
de la Maison R^{le} de Savoie. 25. Août. ————— 1724.

N^o 15.

Autre remis par l'Ambassadeur de France
afin que les Comm^{es} que S. M. nommera pour terminer
avec ceux de France les differends pour les Digues du
Rhône soient aussi autorisés à traiter des Contestations
qui regardent la Riviere du Guiers conformément à un
autre memoire y joint relatif à la Carte levée en 8^{he}.

Baquet 10

1723. du Cours de la Riviere du Guiers depuis les molles
ses jusqu'à l'embouchure du Rhône. 31. Janvier - 1726
Avec la réponse au sudd. memoire

N.º 16

Reflexions de Mess^{rs} Louvere et Raiberti
sur les Cartes topographiques concernant le Cours de la
Riviere du Guiers et la demande des françois d'ouvrir
un Canal dans les Terres de Savoie depuis le Pont
de St. Genis jusqu'au Rhône pour y introduire le
Guiers. 10. May - 1726.

Avec quelques Lettres des sudd. Mess^{rs} sur le même
sujet

N.º 17

Memoire remis par l'Amb^{te} de France sur
l'enlèvement des Veaux qui furent pris le 26. 7^{bre}
à l'Ecurie du nomme Chapelle Hôte de St. Christophe
entre deux Guiers, et conduits aux Echelles en Savoie.
20. 9^{bre} - 1726

Avec la réponse au d. memoire, et les informations
prises sur ce sujet par le s^r Perrin Delequé par le
1^{er} Presid^t de la Savoie du 26. 9^{bre} 1726.

N.º 18

Autre par lequel on prétend de prouver que dans
les Endroits où la Riviere du Guiers separe les deux États
le Lit en doit être commun entre la France, et la Savoie

Avec un autre qui prouve le contraire, et qui conclut
cependant qu'il ne convenoit point que S. M. fit proceder
à la mesure des Terres de l'Entre deux Guiers, se contenant

pour la conservation de ses droits à une simple protes-
tation - - - - - 1729

N.º 19.

Procès verbal de la remise faite par le sieur
Perrin Grand Breton de Savoie du Crisonnier mispaglia
Banquier de Lion au nomme Courtier Chev. Huissier à
Cheval pour S. M. J. C. au milieu du Pont de Beauvoir
sin au devant de la Croix limitrophe de France et de
Savoie. 10. Mars - 1731

N.º 20

Plan du Cours de la Riviere du Guiers et ses
Environs au lieu des Echelles, et jusqu'en bas de la
jonction des deux Guiers par l'Ingenieur Gavella - 1731
faite à l'occasion que les françois faisoient construire
une Digue au bord de la d^{te} Riviere près du Pont des Echelles
au quel plan sont annexés le resultat du Congrès tenu
pour cette affaire, et divers memoires, et relation de
visite faite à cett' occasion.

N.º 21

Acte de declaration pour la reconnoissance d'un
étranger qui en sortant de Savoie a été arrêté par les
soldats du Corps de Garde du côté de France avec des
formalités pour la consignation de part, et d'autre au
bout du Pont des Echelles du côté de la France lequel Pont
qui separe les États de S. M. de ceux du Roy de France
appartient entierement à S. D. M. 14. 9^{bre} - 1732

N^o 22

Lettres du 1^{er} Presid^t sur l'entreprise faite par les Gardes des fermes de France qui ont arrêté un certain Jacques Lambert Voiturier de Geneve portant des livres défendus aux Echelles, et s'étant échappé de leurs mains il s'est jeté environ douze pas sur le Pont de ce lieu qui est sur la riviere de Guiers qui partage les deux Etats et qui appartient à S. M. où cependant lesd^s Gardes le sont allé prendre, et conduit ensuite à Grenoble

Avec la copie des informations prises à ce sujet, par lesquelles il conste pleinement du sudd^t attentat à la souveraineté de S. M. 13. 9^{bre} et 1^{er} 2^{bre} — 1734

N^o 23

Lettre du Senat de Savoie au Roy sur le refus qu'il a fait à l'adjudicataire des fermes Genl^{es} du Roy T. C. que les témoins ouïs en Savoie fussent assignés par devant le Contrôleur Gen^l des Gabelles au lieu du Pont de Beauvoisin part de France pour y être confrontés avec les accusés du delict y specific' attendu qu'il s'agit icy de l'extraction des sujets de S. M. que le d^t Senat n'a pas voulu permettre sans les ordres de la Cour. 7 Janvier 1735

N^o 24

Copie de Lettres du Gov^r de la Savoie au Marquis d'Ormea et au Comte de Cambis Commandant en Dauphiné et réponses de ce dernier avec des Lettres du Dolegue pour la reparation des Chemins à l'Intend^t G^l de la Savoie et réponses de celui ci concernant les differends entre la Couronne de Savoie, et celle de France au sujet des

limites du Pont de Beauvoisin et par rapport à celui des Echelles dont la France conteste sans fondement la propriété à S. M. dec le 24. Juillet jusqu'au 29. Aoust. 1736

N^o 25

Memoire delivré par le Bureau d'Etat à l'Ambassadeur de France pour qu'en decoiote des nouveautés faites sur le Pont de Beauvoisin au prejudice des droits incontestables du Roy sur la moitié d'icelui. 17. 8^{bre} — 1736

N^o 26

Autre remis par l'Ambassadeur de France afin que S. M. ne contestat plus à la France le droit de faire reparer tout le Pont de Beauvoisin comme lui appartenant.

Avec la réponse faite de la part de S. M. au sudd^t memoire — 1736

N^o 27

Lettre de l'Intend^t Gen^l de Savoie au Marquis d'Ormea pour lui adresser des pieces qui justifient le droit appartenant à la Savoie sur la moitié du d^t Pont, et pour le prevenir que les reparations que le s^r Domarron de Grenoble faisoit instance de faire faire au Chemin des Monmeillan en Dauphiné n'avoient pour but que l'établissement de la Poste pour les Couriers de France en Italie, ce qui seroit prejudiciable à la Savoie 19. 2^{bre} — 1736

N^o 28

Lettre de l'Amb^{te} de France au Marquis d'Ormea
au sujet des titres du Roy de Sard^e sur le Pont de Beau-
voisin, et sur le consentement du Roy C. C. que la
reception de la Reine de Sard^e se fasse au milieu du d^t.
Pont, sans que cela puisse tirer à aucun prejudice, ni
que le M. Sard^e puisse s'en servir comme d'un acte
de possession pour établir son prétendu droit sur la
moitié du d^t. Pont. 15. février — 1737.

N^o 29.

Procès verbal de Bonne delegue par l'Intend^t.
G^l. de Savoie du retablissement de la moitié du d^t. Pont
qu'il a fait faire de concert avec le député par le —
Subdelegue de l'Intendance du Dauphiné
Avec une Lettre du Judd^t. Intend^t. de Savoie au Bureau
d'Etat au sujet de la d^e. reparation. 18. février — 1737.

N^o 30

Lettre du Judd^t. Intend^t. au Marquis d'Ormea sur
les reparations du d^t. Pont à l'occasion du prochain —
passage de la Reine
Avec un memoire des Etappes qu'on peut prendre
depuis Lyon jusqu'au Judd^t. Pont conformément à ce qui
s'étoit pratiqué en 1684 lors du passage de la Reine
Anne Epouse du Roy Victor. 27. février — 1737.

Laque II^e

N^o 1

Dissertation historico legale de M^{le}. le
Procureur General Comte Maistre pour établir les droits
de la Royale Maison de Savoie sur le Pont de Beauvoisin,
sur la Riviere du Guiers, et sur le Territoire appelle
Entre deux Guiers.
Avec deux volumes contenant les titres sur lesquels
est appuyée la Judd^t. dissertation — — — 1737.

Lequel 12^e

N^o 1

Carte id celle du Cours de la Riviere du Guiers depuis le Pont des Echelles jusqu'à une certaine distance au dessous, avec le devis des reparations à faire contre la d^e Riviere. 23. 8^{bre} — — — — — 1738

N^o 2

Memoire de l'Intend^t. G^l. de la Savoie concer- nant les reparations à faire au bord du Guiers riere la Paroisse des Echelles part de Savoie. 11. fevrier — — — 1739

N^o 3

Autre de l'Ambassadeur de France contenant des representations au sujet des Contrebandiers françois qui commettent des desordres au Pont de Beauvoisin de la part de Savoie afin que e. M. donne ses ordres pour y remedier. 27. fevrier — — — — — 1739

Avec une Copie de Lettre de m^r. de e^t. Etienne sur le meme sujet, et la réponse au susd^t. memoire

N^o 4

Relation du Plan d'une partie du Cours de la Riviere du Guiers aux Environs du Bourg des Echelles en Savoie fait par l'Ingenieur Garelle ensuite des ordres de l'Intend^t. G^l. et dressé suivant l'instruction y jointe

de l'Ingenieur Bertola.

Avec l'avis du d^t. Ingenieur sur les reparations à faire contre la Riviere du Guiers pres du Pont des Echelles - part de Savoie pour empêcher les dégats qu'elle fait.

Et le sentiment des Cred^{ts}. Caisrotti et Rogin et du Proc. G^l. sur le même sujet. 13. 21. et 27. Juin — 1739

N^o 5

Lettres de l'Intend^t. Gen^l. de Savoie au Bureau d'Etat touchant la déclaration faite par le secretaire de la Communauté des Echelles du 2^e. Août 1739. y jointe pour établir que les deux Isles que le Courant du Guiers forme sont possédées par les sujets de e. M. comme étant du territoire des d^e Echelles part de Savoie

Avec une Lettre du d^t. e. M. au susd^t. Intend^t. sur le même sujet. 7. 8^{bre} — — — — — 1739.

N^o 6.

Instruction du d^t. Intend^t. G^l. à l'Ingenieur La Balme pour verifier si la Baraque construite par les françois au delà du Pont de e^t. Genis étoit sur le territoire de France, ou de Savoie

Avec le Verbal, et Carte Topographique faits en consequence par le même Ingenieur

Et le sentiment du Congrés sur le même sujet — — — 1739

N^o 7

Memoire de l'Ambassadeur de France remis au Marquis d'Ormea touchant la proposition du Roy de France de prendre l'arrangements entre le Roy de Sard^e. et e. M. J. C. de faire abbatre chacun de son côté

Baquet. 12. les Diques offensives contre la Riviere du Guiers et que les projets sur cette partie seroient fait de Concert avec les Ingenieurs qui seroient nommés des deux parts pour rétablir les Diques d'une façon que les fonds riverains du Guiers n'en souffrent en aucune maniere

Avec un memoire dresse par un Ingenieur françois sur le Cours du Torrent du Guiers vif, sur les Corrosions qu'il fait aux possessions du Dauphiné et de Savoie, et sur les Diques formées de part, et d'autre pour y remedier.

Copie de la Carte du Cours du d^t Guiers pris à 600. toises au dessus des Echelles jusqu'à la jonction du Guiers mort. L^rbre — — — — — 1739

Avec la réponse de la Cour au susd^t memoire de l' Ambassadeur de France portant que le susd^t arrangement propose n'est pas acceptable. 9. avril — — — — — 1740

N^o. 8.

Avis de l'Intend^t. G^l. de la Savoie sur le susdit. memoire à l'égard des Diques que l'on se propose de faire contre la d^t Riviere du côté des Echelles, et dégats qu'elle fait au Terrain limitrophe des deux Etats tant du côté des Echelles que du côté de c^t Genis

Avec deux Cartes des Environs des Echelles, et de c^t Genis. 6. Janvier — — — — — 1740

N^o. 9.

Autre du Commandeur Bertola sur les réparations à faire contre la susd^t riviere du côté des Echelles part de Savoie pour empêcher les dégats qu'elle fait. 31. Janvier — — — — — 1740

N^o. 10.

Plan du nouveau Cours du Guiers aux Echelles après l'Inondation du 21. L^rbre — — — — — 1740

Avec l'Avis du Commandeur Bertola sur les réparations à faire contre la d^t riviere. 4. fevrier — — — — — 1741

N^o. 11

Copie d'un procès verbal sur des insultes faites à deux Employés des fermes de France par des particuliers de c^t Genis, avec une Lettre de l'Intend^t. du Dauphiné à celui de Savoie, et une autre du s^{cl}. de la Carrosse du d^t c^t Genis sur le même incident. 3. et 11^e. May — — — — — 1741

Informations prises à ce sujet. d'ordre du d^t Intend^t. Gent. de Savoie. 27. May — — — — — 1741

Avis des Presid^{ts}. Caissotti, et Rogin et du Croc^t Genl. sur la réponse à faire par le d^t Intend^t. de Savoie à celui du Dauphiné sur le d^t incident. 18. Juin — — — — — 1741

N^o. 12. 1^o.

Lettres du Sénat de Savoie et de l'Avocat fiscal G^l. au Roy au sujet d'un attentat commis sur le terrain de la souveraineté de c^t St. par un soldat françois de la Garnison de Cont. Beauvoisin qui a enlevé à une femme Savoiarde près du bord de la Riviere du Guiers du côté de Savoie un bichet de froment qu'elle venoit d'acheter à la Grenette de France. 28. Juillet, et 22. Aout. — — — — — 1741

Visa fol. 104. — — — — — N^o. 12. 2^o. 16. May — — — — — 1742.

N^o. 13.

Inféodations, Reconnoissances, Ventes, et —

Baquet. 12.^e Abbergemens depuis l'an 1482. @ 1715. au nombre de sept tirées du Bureau de l'Intendance ^{Gle.} de Savoie pour justifier l'ancien lit du Guiers du côté de ^{S.} Genis, 1732

N.^o 14

Extrait des réponses faites par le 1.^{er} Bressid.^t de Savoie au sujet de quelques écritures qu'on lui avoit demandées concernant les droits de la Maison de Savoie sur l'Entre deux Guiers — — — — 1732

N.^o 15

Certificat du Commissaire Leger, et du ^{S.} Crepine portant que le fief de la Commanderie des Echelles qui s'étend dans l'Entre deux Guiers a toujours été renouv.^e par des Commissaires, et Notaires de Savoie jusqu'aux dernières reconnaissances de 1619. 28. Janvier 1732

N.^o 16

Extrait du mémoire dressé par M.^r le Conseiller d'Etat. Foncet sur les différends de Confins entre la Savoie, et la France, 2.^e partie concernant la Rivière du Guiers les Bords d'icelle et le territoire appelé Entre deux Guiers — — — — 1732

N.^o 17

Volume des pièces nouvellement découvertes concernant les droits de la Royale Maison de Savoie sur les Terres de l'Entre deux Guiers relativement à l'ouvrage fait à ce sujet par le ^{Sud.} Conseiller, servant.

de supplément à celui qui a été fait sur la même matière en 1737. par M.^r le Broc. Genl.

Avec l'Index suivant.

Index des pièces qui se contiennent dans le présent Volume.

Pleinpouvoir de Charles Roy de France à ses députés pour la termination des différends des Terres d'Entre deux Guiers. 7. Mars — — — — 1376.

'Commission du Gouverneur du Dauphiné' aux Conseillers du même Dauphiné de recevoir de la part du Comte Amédée de Savoie les Châteaux, Terres, lieux, fiefs, juridictions, et mandemens y spécifiés que le ^{S.} Comte devoit remettre au Dauphin de Vienne en exécution des Conventions faites entr'eux. 27. Mars — — — — 1377.

Ortre de Charles XI. Roy de France Dauphin de Vienne au Gouver.^r et autres ses Officiers du Dauphiné pour prendre des informations sur ce que le Comte de Savoie disoit que la souveraineté du lieu de Pontbeauvoisin n'étoit point comprise dans la Cession faite au Dauphin des Domaines, et fiefs qui étoient au delà de la Rivière du Guiers du côté de Vienne, et l'Isère jusqu'à ^{S.} Genis et au lieu que la ^{S.} Rivière du Guiers entre dans le Rhone par le Traité d'échange fait entr'eux. 6. Juin — — — — 1377.

renouvelée par Charles VII. et Louis son fils Ligue entre Louis Dauphin de France et le Duc Louis de Savoie. 13. Mars — — — — 1451

Appointement entre les Commissaires du Dauphin, et du Duc de Savoie. 17. Avril — — 1451

Alliance entre Charles VII. et le Duc Louis de Savoie. 27. aout — — — — 1452

Laquet. 12.

Sentence du Conseil du Comte de Savoie résident à Chambéry sur les différends qu'il y avoit entre le Proc. de la Grande Chartreuse conjointement au Procureur fiscal du Comte de Savoie, et le Commandeur des Echelles touchant l'exercice de la juridiction Criminelle dans les limites de la d^e. Chartreuse, par laquelle sentence il est ordonné au d^e. Proc. fiscal de se desister des poursuites faites avec le sud^e. Proc. de la Grande Chartreuse contre quelques particuliers du lieu des Echelles pour un Crime commis entre les limites de la maison de la Grande Chartreuse et celles du d^e. lieu des Echelles, et que la saisie faite pour ce regard - tiendam. 9. février - - - - - 1384.

Copie des privilèges accordés aux Religieux de la Grande Chartreuse par les Comtes et Ducs de Savoie confirmés par le Duc Charles et dans la d^e. Confirmation il y est dit au Commencem^t. que la Grande Chartreuse est située dans la Province et ressort du Bailliage de Savoie. 1^{er} Mars 1521.

Aux quels sont annexées les sauvegardes accordées par le Comte Amé le 17. 7^{bre} 1381. par le Conseil du Comte Amé le 5. Juin 1401, et par celui du Duc Charles le 24. 9^{bre} 1505.

Avec la Sentence du Conseil de Chambéry en faveur de la Grande Chartreuse pour le passage du Cont du 1^{er}. 2^{bre} 1520.

Verbal contenant la relation du voyage fait à Grenoble par Claude Millet Collatéral du Conseil de Savoie Gauvin de Candie Cap^{ne} du Chateau de Chambéry, et Claude Bouet Maître des Comptes en qualité d'Ambassadeurs envoyés de la part du Duc Charles de Savoie avec la demande par eux faite à la Cour, et au Procureur Delphinal sur

la spoliation par le d^e. Proc. prétendue être faite de la part du Duc de Savoie de la Grande Chartreuse Comte d'Entremont, et Cont de Beauvoisin appartenans au d^e. Duc en conformité des Transactions, Echanges, et Traités faits entre les Dauphins, et les Ducs de Savoie 9. au 17. Janvier - - - - - 1534.

Extraits de Verbal de l'incorporation de l'Entre deux Guiers au Dauphiné. 25. Juin - - 1538.

Procurations du Duc Im^l. Philibert en les personnes de Louis Comel, et Charles Olivier pour aller à Lion prêter serment entre les mains des Deputés respectifs des deux Cours, sur ce que pendant l'occupation de la Savoie par les Rois de France François 1^{er}. Henry 2^d. et François 2^d. leurs Officiers enleverent des Archives de Chambéry, et transportèrent en France la meilleure partie des titres faisant au fait, et contre les prétentions de la d^e. M^{te}. et en demander acte au nom de sa d^e. Altesse. 3. Janvier - - 1562.

Acte de Notoriété fait par le Senat de Savoie sur l'enlèvement fait par les Ministres et Officiers de France d'une bonne partie des titres et écritures qui étoient dans les Archives de la Chambre des Comptes, et qui furent transportés en Bourgogne et en Dauphiné à l'occasion de l'invasion de la Savoie faite par le Roy François 1^{er}. 9. Janvier. - - - - - 1562.

Mémoire au Presid^t. de Challes Ambassadeur en France touchant les titres des limites des terres d'Entre deux Guiers que les délégués de S. M. prirent et emportèrent de la Chambre des Comptes - - 1605.

Extraits d'un mémoire présenté à Henri IV. Roy de France avec la réponse de ce Souverain concernant la restitution des titres. 6. Aout - - 1605.

Extrait des Articles 33. du Traité du Château, 1559.
 Baquet 12. Cambresis du 3. Avril 1559. Art. 10 du Traité de 1631.
 Luernac du 30. May 1631. et Art. 2. de celui de
 Turin du 29. Aout 1696. — — — — 1690.

N.º 18.

Mémoires, Bices, et Sentimens sur les —
 Incidans, et Contestations survenues avec la France, —
 tant par rapport aux Dignes du Gniens, que des entreprises
 de ceux de Romagnoux, précédemment au Traité de —
 Limites avec la France 1752.
 en 1760.

N.º 12. 2.º

Sentimento della Giunta de' Confini tra la
 Savoia, e la Francia, sull' avanzamento fatto dalla —
 Francia della Barriera sul Ponte di Bonvicino. 16. Mag. —
 Col Tipo dimostrativo, e Lettere riguardanti tal fatto. 1742.

Paquet 13^e

Detriers, La Rochette
& Villaroux, & les
Mollettes en Savoye

avec
La Chapelle blanche
& Villar Benoit en
Dauphiné

N^o 1

Reconnoissance de Michel fils de
feu Jean Brutin habitant de Montgarin en faveur
des Religieux, et Couvent de Villarsalet de trois
quarterons de Terres, et parties reduit en Vigne situés
au lieu dit en la Montaz de la Chapelle blanche -
par lui tenus en fief, et Emphyteose sous les cens
annuels y spécifiés. 10. May — — — 1514

N^o 2

Extrait des prétendues reconnoissances de
la Chambre du Dauphiné separant le mandement -

Baquet. 13^e d'Avallon, et les Mandemens de la Baronnie d'Arvillard
de la Rochette, et des Molettes. g. et 10. Mars - - - - 1528.

N^o 3

Limitation de la Paroisse de la Chapelle
blanche en Dauphiné faite par le Commissaire Henri
mathéron avec la relation des Preud'hommes y nommés
de l'étendue du Territoire Mandemens, et Confins de
la d^e. Paroisse. 3. Août - - - - 1534

N^o 4

Extrait des informations prises par le
Greffier des molettes, et d'Arvillard à l'instance du
Procureur d'office des d^s. Lieux contre Jean Grabin, et
plusieurs autres de la Chapelle blanche en Dauphiné
pour avoir usurpé sur le terrain des molettes en Savoie
en arrachant, et mettant par terre les bornes du d^s. lieu
des molettes. 3. Avril - - - - 1600

N^o 5

Memoire sur l'usurpation faite depuis
environ dix ans par ceux de la Chapelle blanche de la
Terre de Villaroux Mandemens des molettes, et Terre
de Savoie des le Lieu de la Caillette jusqu'au Champ de
metral qui peut emporter 400. Journaux de Terre.
26. Août - - - - 1601

N^o 6.

Limitation de la Paroisse de la Chapelle
blanche, et de son étendue faite par Jacques Perinel

Notaire Royal Delphinal à ce député à la forme des
preced^{tes} reconnoissances Delphinales. 5. Mars - - - - 1602

N^o 7

Ordre de la part des Commissaires de France
pour la recgalation des Tailles du Dauphiné à tous les
Chatelains voisins des limites d'entre la Chapelle
blanche, et la Savoie de rapporter leurs parcelles des
Tailles, et Cadastres pour faire la visite des d^s. limites.
2. Juin - - - - 1603

N^o 8.

Procès verbal de Jacques Niquet, Capitaine &
Chatelain d'Avallon de la visite des limites des États
de c. et R. à la part du Dauphiné à l'endroit
d'Avallon, et Bayard. 27. 7bre - - - - 1603

N^o 9

Autre par devant le Senat de Savoie pour m^r.
françois Brunod Procureur au Baillage de Savoie, et
Greffier d'Arvillard, et des Molettes apellant, comme par
sa requête appellatoire d'une part contre Michel Dieu le
fils Consul d'Avallon, soit du Village de la Chapelle
blanche en Dauphiné appelle, ajourné et défaillant, et
Berton Faciot Rosset Consul du d^s. lieu appelle au sujet de
l'usurpation et entreprise de Jurisdiction faite par les d^s.
Consuls en tirant, et cottisant le d^s. Brunod aux Rolles
de leurs Tailles qu'ils ont accoutumé de payer riere le
Dauphiné sans qu'il y ait été appelle pour ne posseder
aucuns Biens riere le d^s. Dauphiné, ni États de France et
exécute par l'evation de certaine part d'une piece de.

Paquet 13^e

Vigne appelée le mas du debat appartenant au dit
Brunod située dans le Territoire de Detricier en Savoie
au lieu dit à la montée proche la maladiere du D^t Detricier
vers le Dauphiné semouvent du fief des Celestins de
Villarsalet rière la juridiction et seigneurie de la
Rochette. des l'an — — — — — 1603
en 1617.

N^o 10

Acte de sommation faite par Louis fils de Jean -
Varrosse des Molettes aux Evides et Conseillers du D^t
lieu de le décharger des Tailles qui pourront être dues
pour raison des Biens prétendus être rière la Province
de Dauphiné ou de procurer qu'il en soit déchargé sur
la parcelle qu'ont en main les Consuls Dauphinois -
afin qu'il ne paie pas en deux differens lieux pour les
mêmes Biens. Avec la réponse des D^s Evides des
Molettes portant que le D^t Varrosse s'adresse aux
magistrats de E. et R. pour n'être la D^e décharge de
leur fait

Requete du D^t Varrosse à M^r Bay President des
Comptes et Commissaire député pour la reformation
des Tailles au Baillage de Savoie aux fins de faire
appeler sommairement par devant lui les D^s Evides
et Conseillers des Molettes pour l'effet susdit.

Avec le Decret du D^t President à la susd^e requête.
1^{er} May et 17. Juin — — — — — 1606.

N^o 11

Minute de procès verbal fait par le susd^t
President au sujet des limites des mandemens de la Rochette
et Arvillard. 1^{er} Juillet — — — — — 1606.

N^o 12

Informations prises à l'instance du
Broct Brunod de Chambéry contre Michel Dieu de
la Chapelle blanche en Dauphiné lequel par violence
a spolié le D^t Brunod d'une Vigne située au territoire
appelé le Champ du debat, laquelle est rière la
juridiction et terre de la Rochette. 6. et 7. Avril — — — — — 1610.

N^o 13

Memoire donné au 1^{er} President des Savoyes sur
la Contestation entre les Evides d'Arvillard et d'Avallon
pour un terrain appelé au debat — — — — — 1618

N^o 14

Autre concernant ceux qui ont usurpés sur les
limites de Savoie du côté du Dauphiné avec une Carte
topographique. 2. Avril — — — — — 1647

N^o 15.

Extrait du procès verbal du President Garnegrin
de la visite des limites du Dauphiné separants la
Savoie rière Espremonk les Marches, Francin,
Brasquin les mollettes Villaroud et Detricier
Avec la Carte topographique des limites d'entre
le Dauphiné et la Savoie rière la Barroisse de Detricier
mandement d'Arvillard et le mandement d'Avallon
3. Avril — — — — — 1647

Memoire, Instructions, et factum sur les contestations des Confins entre les Parroisses de Villaroux, Detrier, Rochette, et Arvillard en Savoie avec la Chapelle blanche suscitée lors de la mensuration Gen^{le} de la Savoie par la Veuve Orgeval prétendant que les Biens qui lui sont parvenus en acquisition du feu Baron de e^t Remig^{et} que l'Intend^t G^l de Savoie prétend situés dans les d^s Territoires de Detrier et Villaroux en Savoie / soient dépendants de celui d'Avallon en France

Avec des expédients, et raisons que l'on propose pour assurer les limites des deux États et conserver sur les Terres de Savoie les Biens de la d^e Veuve Orgeval, et autres contestés — — — — — 1728.

Portion de la mappe qui a été levée en mesure lors de la mensuration G^l de la Parroisse de Detrier concernant les Biens fonds y possédés par Joseph de e^l natif, et habitant de Contcharraz en Dauphiné, lesquels lors de la d^e mensuration étoient possédés par marquerite Orgeval du d^t lieu de Contcharraz

Procès Verbal avec les informations prises pour les Confins des Parroisses de Detrier, Rochette, et Villaroux sur les frontières du Dauphiné

Avec bien d'Instructions au sujet des Biens de la jud^e Veuve. 31. May — — — — — 1728

Conventions Originales passées entre les Intendants du Dauphiné et de la Savoie au sujet des Confins de Villaroux et Detriers en Savoie et la Communauté d'Avallon en Dauphiné

Carte Topographique des Confins de la Chapelle blanche en Dauphiné avec Villaroux et Detriers paraphée par les jud^s Intendants le 26. 8bre — — — 1728

Avec une Copie de Lettre de l'Intend^t G^l de la Savoie au sujet des d^s Conventions. 30. 8bre — — — — — 1728

Articles de Lettres du jud^t Intend^t au Bureau d'État avec les réponses de ce dernier au sujet des Contestations faites par les Dauphinois touchant les Confins de Detriers la Rochette Villaroux avec la Chapelle blanche lors de la mensuration Gen^{le} de la Savoie de l'an — — — — — 1728 jusqu'en 1732.

Extrait de reconnaissance passée par Marguerite Tallin Veuve de Jean Orgeval, et habitant à Contcharraz en Dauphiné en faveur du Marquis de Coudré seig^r de la Rochette d'une pièce de Terre de 103. Journaux — située dessus les vignes du Lac lieu dit au elont, et Communs de la Ville de la Rochette, et d'autres biens y spécifiés. 22. Juin — — — — — 1730

Caquet 13^eN^o 22

Extrait d'un ancien écrit des françois sur les limites entre la Savoie et la France qui doit être environ du 15^e siècle, où il est parlé de ceux d'Avallon et d'Arvillars du côté de la Chapelle blanche

N^o 23

Requête présentée à l'Intend^t. G^l. de la Savoie par le s^r. Joseph de Salle de Boncharron en Dauphiné qui prétend que les fonds qu'il possède, procédés de Marguerite Orgeval, compris dans la Mappede la Paroisse de Detriers en Savoie sous les numéros 607. 608. et suivants jusqu'au 616. inclusivement sont dépendans de la Paroisse de la Chapelle blanche en Dauphiné, où ils sont cottiés en taille, ainsi qu'il prétend l'établir par le Certificat des officiers locaux de cette dernière Paroisse, par laquelle il conclut à être déchargé de la taille affectée aux jud^s. riere Detrier attendu qu'ils sont cottiés en France. Avec des Lettres de l'Intend^t. G^l. de Savoie au Bureau d'Etat, le Sentiment du 1^{er}. Presid^t. et autres, et deux Certificats des Châtelains de la Rochette et de Detrier sur la jud^s. requête. de le 8^e. May au 23. 7 br^e. 1739

N^o 24

Procès Verbal fait par le Com^{te}. Cerinet d'ordre du jud^s. Intend^t. concernant les limites et Confins qui séparent la portion du côté de Bise de la Paroisse de Detriers en Savoie d'avec celle de la Chapelle blanche en Dauphiné contre Marguerite Tallin Veuve de Jean -

Orgeval et le s^r. Antoine la Roche du Dauphiné Avec la portion de la Mappede Detriers. 24. 7 br^e. 1739
Et un extrait authentique d'une reconnaissance du 22. Juin 1730.

N^o 25

Sentiment du Com^{te}. Leger au sujet du différend de Territoire qui est entre Detrier et la Chapelle blanche pour les Biens de la Veuve Orgeval à présent possédés par le s^r. la Sale de Boncharron son Beau fils. 12. Janvier 1732

N^o 26.

Memoire du s^r. Com^{te}. concernant les Contestations de Confins du côté de Detriers la Rochette Arvillars Villaroud les Mollettes et s^r. Helene du Lac. Avec les piéces, et Cartes énoncées au s^r. memoire 15. Mars 1732

N^o 27

Extrait de l'art^e. 1^{er}. de la partie 3^e. du memoire dressé par M^{re}. le Conseiller d'Etat Foncel sur les différends de limites entre la Savoie et la France, concernant ceux de Detrier & 1732

N^o 28

Plan Topographique d'une portion du Territoire des Mollettes en Savoie dressé pour démontrer l'omission faite dans la Mappede la mesure générale d'une piéce de Vigne, et d'un Chemin voisin sur Savoie selon l'indication du s^r. Desaire Sec^r. des Mollettes 1732

Paquet 13

N° 29

Plan Topographique d'une portion du
Territoire de Villaroud dressé pour démontrer
une omission de terrain du côté de la Chapelle
Blanche en France dans la Mappede la mesure
générale, selon l'indication du Sr. Desaire Sec^{le}
et de Jean Lombard l'indie de Villaroud - - "1752

N° 30

Plan Topographique d'une portion
du Territoire de Détriers dans la Province de
Savoie - - - - - "1752

Paquet 14^e
 S^r Colomban des
 Villars en Maurienne
 et Vaujani en Dauphiné
 N^o 1

Sommaire de quelques titres qui se trouvent
 dans les Archives de Cour au sujet des difficultés qu'il
 y a avec la France pour les Confins, et limites des
 Paroisses de S^t Marie de Cuines, S^t Etienne de
 Cuines, S^t Alban, et S^t Colomban des Villars qui
 composent la Terre, et juridiction des Cuines et
 Villars en Maurienne, et qui sont de la Souveraine-
 té de S. M. des l'an ————— 1279
 jusqu' en 1700.

N^o 2

Extrait de Reconnoissances passées par divers
 particuliers de S^t Marie et S^t Etienne de Cuines en
 faveur du Comte Amé de Savoie des mas, et Chavaneries
 de Manigold, de Monterlot, et de la Borgiaz. 22. fev^r. 1344

N^o 3.

Reconnoissances passées par divers
 particuliers de S^t Colomban des Villars au S^t Prince.

Paquet. 14. des paturages communs Bois mas, et Chavaneries y desi-
gnés qui composent la d^e. Caroiſſe penult^e. février. 2.
4. et 5. Mars — — — — — 1344

N^o 4

Extrait de trois reconnoissances passées par
les Chartreux d'Aillon en Savoie en faveur des Ducs
des Monts de Billant, et des Balmettes et du Bre des
Schallions situés dans la montagne d'olle. 13. 7. bre. 1343
14. Mars — — — — — 1376
et 19. 2. bre. 1432.

N^o 3

Reconnaissance
Autre passée par Jean de la Chambre Vicomte
de Maurienne en faveur du Comte Amé des Terres —
Châteaux et juridiction du mandement de Cuyne en
Maurienne de la Chambre du Château neuf de la
maison forte d'Avril de la Ville de Contamafrei de
la Vicomté de Maurienne et de s^{te} Heléine de la
Ville des millieres. 19. février — — — — — 1413

N^o 6

Autre reconnoissance des Communiers des
Caroiſſes de s^{te} Marie et de s^{te} Etienne des Cuynes
au Duc Amé de Savoie des mas, Chavaneries et
Boreries y désignés qui composent les fust^s. Caroiſſes
24. 9. bre. — — — — — 1430

N^o 7

Autre de la Communauté de s^{te} Alban des Villars
au Duc de Savoie de la generalité des paquiers, Communs,
Chemins publics, Bois noirs, lances pendantes, et —

traversières de la Caroiſſe du d^t. s^{te} Alban. 20. juillet — — — — — 1432

N^o 8

Extrait de reconnoissance passée par la
Caroiſſe de s^{te} Colomban des Villars sur Cuines au
Prince Louis de Savoie de tous les paturages, Bois,
mas, et Chavaneries y spécifiés qui composent la d^e.
Caroiſſe. 20. Juillet — — — — — 1436

N^o 9

Autre de la Comm^{te}. de s^{te} Heléine d'Arve en
Maurienne en faveur de Jean Comte de la Chambre et
Baron de Cuines de tout le Bois que la d^e. Comm^{te}. a et
pourroit avoir dans la montagne d'olle, à sçavoir des
le ruisseau des sept lacs jusqu'au Col de Glandon et des
le ruisseau de Bramant jusqu'à Flumet sous le servis
de 30. sols forts annuels payables à la s^{te} André comme
aussi des Biens qu'elle a acquis de Jean Novel sous le
servis de 12. deniers forts annuels, et de ceux que
possédoit autre fois Antoine fille de feu Jean de
Cuines de même que le passage que la d^e. Comm^{te}. a et
peut avoir dans le d^t. Bois d'olle à sçavoir des le
ruisseau blanc qui descend des sept lacs jusqu'au
ruisseau Bruant, et des Flumet jusqu'au Rieu de
Bramant sous le servis annuel de 12. deniers forts
payables au d^t. terme de la s^{te} André 24. Aout. — — — — — 1517

Et avec une Copie attachée à la d^e. reconnoissance de
l'indication faite par Barthélemi Bernard de la
Caroiſſe de s^{te} Heléine d'Arve du d^t. mot de Flumet
du 24. 9. bre. 1743.

N^o 10

Autre de la Judd^e Comm^{te} de s^t Saturnin au-
sudd^t Jean de Cuines seign^r de Ribaut de tous les Bois
qui s'étendent en la montagne d'olle des le ruisseau
des sept lacs jusqu'au Col de Glandon, et des le ruisseau
Vallonroz jusqu'à flumes sous le servis annuel de
cinq sols et six deniers forts payables à la fête
de la Nativité de s^t Jean Bapt^e 13 fev^{er} --- 1330.

N^o 11

Rapport, et verification des Territoires,
limites, et Confins du mandement de Cuines en mauri-
enne suivant les anciens titres, et terriers qui sont dans
les archives de Chambéry, et la Mappe de réduction du
d^t Mandement composé des Paroisses de s^t Marie
de s^t Etienne, de s^t Alban, et de s^t Colomban faite
par le Com^{re} Berinet d'ordre de l'Intend^t G^l de s^t Arvoie
Contre la Dame Degorgues, Jean du Cadet, et les heri-
tiers du s^t Fay du Dauphiné qui se plaignoient de ce
qu'ils avoient été taxés à la taille vicière la d^e Paroisse
de s^t Colomban en maurienne pour les 2998 -
Tournaux 278. Coises, et trois pieds qu'ils possèdent
sous les n^{os} y marqués de Prés, pâturages, Franges,
Graviers, Lacs marais, et Rochers

Dans lequel rapport le d^t Berinet prouve que les
susnommés doivent payer pour raison des d^e fonds la
taille, à laquelle ils ont été taxés attendu qu'ils sont
enclavés dans la Judd^e Paroisse, tout comme les possesseurs
du territoire cote K dans la d^e mappe qui reste à
mesurer lequel est aussi enclavé dans la même Paroisse
de s^t Colomban. 22. 7^{bre} --- 1739

N^o 12

Memoire remis par l'Ambassadeur de France
au Bureau d'Etat au sujet des plaintes que fait la
Communauté de Vaujani en Dauphiné de ce qu'on a
imposé les fonds des montagnes de la grande, et petite
olle, et de la Cochette à la taille dans la Comm^{te} de s^t
Colomban en s^t Arvoie quoy qu'elles soient situées en
Dauphiné, comme dépendantes du territoire de Vaujani
et qu'elles aient toujours été cadastrées et imposées
aux tailles, et aux autres imposition de cette dernière
Communauté

Avec l'Avis des Comtes d'Arand, Bonaud, et Garbille
sur ce sujet où l'on démontre que non seulement les
sudd^e montagnes, mais encore la portion de terrain -
cotee H. dans la Carte Topographique des d^e Lieux
contentieux sont de la souveraineté de s^t M. quoy
que l'on ne l'ait pas comprise dans la mesure du
d^t s^t Colomban des Villars en maurienne. 6. 8^{bre}
et 8. 2^{bre} --- 1741

N^o 13

Verbal de l'Avocat Cocelli des déclarations
faites par les Communiers de s^t Colomban des Villars
au sujet des montagnes de s^t M. de Gorde, Jean Cadet,
et des heritiers du s^t Fay qui ont été mesurées lors
de la mensuration gen^{le} comme faisant partie du
territoire du d^t s^t Colomban

Autre du même des déclarations faites par deux
particuliers du d^t s^t Colomban concernant la montagne
d'olle. 27. 8^{bre} et 2. 9^{bre} --- 1741

Baquet. 14°

N° 14

Sommaire apprise faite par l'Intend^t de Maurienne contenant les déclarations de Joseph Girard de c^t Colomban des Villars, de Jean Batt^t Srasse Notaire, et Châtelain de c^t Alban, et du d^t c^t Colomban, et de Philippe Martin de Maurienne au sujet des difficultés qu'il y a par rapport à la montagne de Mad^e de Gordes, lesquels déposent tous unanimement que les fermiers de la d^e Dame ont païé 40. ou 45. sols de France annuellement aux Agents du Comte d'Arve seigneur de Cuines et Villars pour l'alpage de la montagne que la d^e Dame possédait à la grande maisonrière la Carrière de c^t Colomban des Villars sous la dénomination de la montagne d'olle 24. g^{re}bre — — — 1741.

N° 15.

Quatre Lettres du Comte Bonaud Intend^t G^t du Duché de Savoie avec deux Inventaires des titres par lui envoyés au sujet de c^t Colomban des Villars. 1741

N° 16

Sentiment du 1^{er} Prés^t Caisotti et du Proc^s G^t Maître par lequel ils prouvent que la montagne de la grande olle est incontestablement de la — souveraineté de c^t M. comme dépendante du territoire du d^t c^t Colomban qui s'étend jusqu'à la montagne des sept lacs et à l'Eau d'olle, et qu'à l'égard des montagnes de la petite olle, et de la Cochette si la Couronne de France prouve la possession de près de

Cent Ans, en justifiant qu'Elle a mis des impôts sur icelles, c^t M. aura de la peine à soutenir son opposition aux dites prétentions de la France à moins qu'Elle ne découvre de nouveaux titres pour fonder son droit sur ces deux dernières montagnes 27. Janvier — — — 1742.

N° 17

Extrait de l'Art. 2. part. 3. du mémoire dressé par M^r le Cons^{er} d'Etat Foncet sur les différends de limites entre la Savoie et la France — concernant c^t Colomban des Villars — — — 1752

N° 18.

Divers Mémoires et Pièces qui ont servi à l'éclaircissement des contestations de limites avec la France entre les Communautés de c^t Colomban des Villars en Maurienne, et de Vaujani en Dauphiné avant la conclusion du Traité de limites du 24. Mars 1760, et du Procès Verbal définitif du 15. avril 1761.

Paquet 13^e

Apremont, Francin,
et les Marches en Savoie,
& Belle Combe & Chaparillan
en Dauphiné
N^o 1

Information prise à la poursuite
des Officiers du Dauphiné et du Comte Aymon de Savoie
avec la teneur de plusieurs Instruments produits sur
les limites de Belle Combe en Dauphiné et des
mandements des marches Montmeillan et Apremont
en Savoie et avec le Procès sur ce poursuivi par
devant l'Evêque de Lion Com^{te} à ce député par le
Sape. — — — — — 1339.
N^o 2

Examen de Témoins, et production de recon-
naissances et autres titres à l'instance d'Humbert de
Salencœur Procureur et au nom du Comte Aymon de
Savoie par devant l'Evêque de Lion Com^{te} député par
le Sape le tout tendant à prouver que les Bâties
construites de la part du Comte de Savoie et du Dauphin
près de l'Eau de Glandon entre Belle Combe & Montmeillan
et les Marches sont solidairement dans la juridiction

N^o 3

Contrat de division des Biens et territoire
faite entre les Consorts des Challoys de Barne monroux
et Charamillon. 25. Juin — — — — — 1343

N^o 4

Informations prises par le Vice Chate-
lain des marches sur l'enlèvement du Betail fait
l'année précéd^{te} 1333. dans un Bre appelé en Letrey
ou en Bellimaz appartenant à Antoine Perret et
Claude Mulsard de la Terre & juridiction des mar-
ches contre Antoine Brunod de Chaparillan accusé
6. et 7. Juin — — — — — 1334

N^o 5

Procès pour Barthelomi de la Ravoire et Noble
Louis de la Ravoire seig^r des marches pour être
maintenus en possession des Albuges spécifiés et confinés
en leur requête contre des habitants de Chaparillan y
nommés, ajournés, et défaillants. 1339. @ — — — — — 1364

N^o 6

Informations prises sur la démolition
des Chaufreées des moulins des seig^r des marches au
préjudice de la juridiction de seig^r R. 18. février — — — — — 1367

N^o 7

Lettres & Exploit d'ajournement personnel
lancés par le Gouv^r de Dauphiné contre Noble Louis
de la Ravoire seig^r des marches pour comparoir à
Grenoble au sujet de l'appel interjeté par le Broc^t
seig^r du Roy à l'occasion de la fulmination du monitoire
envoyé par le Vicaire du Diocèse de Savoie adressé
au Curé et Vicaire de Chaparillan en Dauphiné de
la part du seig^r des marches. 25. fev^r et 14. avril. 1367.

N^o 8

Procédures faites en contumace par
devant le Senat à l'instance du seig^r des marches
contre des particuliers de Chaparillan pour des
entreprises de juridiction. 10. Avril, et 20. fev^r. — — — — — 1370

N^o 9

Lettres de prises de Corps lancées par le Juge
des marches à l'instance du Broc^t d'office du seig^r des
marches contre un particulier de Chaparillan pour
entreprises de juridiction. 13. Juin — — — — — 1370

N^o 10

Exploit fait à la requête de Bartholomé de
la Ravoire et Louis de la Ravoire sur le planton^t
des Benoncaux aux Armoiries Ducales sur une pièce
de Terre au lieu des mortes appartenant à Pierre
Sigon de Chaparillan et sur une autre pièce sous
les marches. 11. juillet — — — — — 1370

N^o 11

Exploit fait à requête de Louis de la Ravoire
sur la diligence faite en terre limitrophe par l'huissier
Bovier le Lieutenant du Cap^{ne} de Justice & pour saisir
au Corps le nommé Pierre Figon de Chaparillan -
26. Juillets - - - - - 1570

N^o 12

Requête présentée au Parlement de Dau-
phiné par Pierre Figon just^e avec les Decrets -
Conclusions, et Lettres portant séquestre sous la main
du Roy d'une piece de Vigne à Chaparillan appartenant
à Jacques Guignet habitant à Chambéry par droit de
represaille des deux pieces de Terre emportée par le D^e
de la Ravoire situées au territoire de Basfrinat &
9^e août et 11. 8bre - - - - - 1570

N^o 13

Extrait de Lettres et Actes concernant la
restitution des Biens saisis à l'instance du D^e des
marches au just^e Pierre Figon - - - - - 1570

N^o 14

Procès verbal sur le reglem^t provisionnel des
limites fait par les députés de France et de Savoie
le 10. 7bre 1576. y insere^r entre les Comm^{es} de Belle-
combe en Dauphiné et des marches en Savoie.
Avec l'Acte d'homologation de la Chambre des
Comptes de Dauphiné du just^e reglem^t du 20. août
au 6^e 8bre - - - - - 1576

Laquet 16.

N^o 1

Acte de comparant fait par les s^{indics} des
marches au lieu de Chaparillan par devant les s^{indics}
du D^e lieu de Bellecombe et de la Buisserie sur la
publication de l'ordre obtenu du Maréchal de Les-
Diguières par les D^s des Marches au sujet du droit
de Montagne prétendu par ces derniers et des limites
de leur terrain avec ceux de Chaparillan et Bellecombe
28. May - - - - - 1618.

N^o 2

Instruction donnée par le Gov^t. de la
Savoie à l'Avocat Charrière pour aller vers le mail
de Lesdiguières au sujet des limites du lieu des marches
de la Savoie et de celui de Bellecombe du Dauphiné
Avec copie de Lettre du D^e Gov^t. au D^e maréchal sur
le même sujet, et

Copie d'arrêt du Parlement de Dauphiné portant
reglement provisionnel des D^s limites de l'an 1576.
15. Mars - - - - - 1619.

N^o 3

Verbal du President Garnerin Commissaire
député par la Chambre des Comptes de Savoie pour
la verification des limites en l'Assistance d'un Com^{re}
françois entre le Dauphiné et la Savoie riere -
Aprémont, les Marches, Francin, Les mollettes, Villaron
la Rochette, Arvillard, et Detrier - - - - - 1647

Cahier. 16.

N^o 4

Copie de Lettre du Duc de Lesdiguières au 1^{er} Bressid^t. La Berouse sur la prétention des Commis de la Doüane de France que les Savojarde paient la Doüane des fruits qu'ils retirent des fonds qu'ils possèdent en Dauphiné. 18. Juillet — — — — 1667

N^o 5

Autre de l'ordre du D^t. Duc Pour^r. en Dauphiné par lequel suivant l'intention du Roy de fr. ordonne aux Consuls, Officiers, et habitants des Lieux de Chaparillan et de Bellecombe de rendre incessamment aux particuliers de St. Baldoyn, et d'Aspremont tous les Bleds, et denrées par eux prises, et enlevées dans les fonds qu'ils avoient cultivés, et ensemencés dans le Territoire des abimes, avec inhibition de commettre à l'avenir aucune violence contre les sujets du Duc de Savoie. 6. 8bre — — — — 1667

N^o 6

Autre de Lettre du Bressid^t. de la Berchere au Bressid^t. La Berouse avec Copie de la Commission du Roy pour la Visite des Confins du Dauphiné, et de la Savoie. 22. Avril — — — — 1668

N^o 7

Lettres du D^t. L^t. du Chev^r. de Surville, et autres touchant les limites du Dauphiné, et les affaires de la Doüane. — — — — 1670

N^o 8

Commission aux Bressid^t. La Berouse et de Challes pour assister avec les Commissaires de S. M. Tres Ch^{re} au reglement des limites entre le Dauphiné et la Savoie. 23. Août — — — — 1669

N^o 9

Carte des Pais entre la Savoie, et le Dauphiné, des mandements d'Aspremont, des Marches, Montmeillan, et Bellecombe.

N^o 10

Journal des Conferences faites pour le reglement des limites susd^t. entre les mandements d'Aspremont, des Marches, et Montmeillan en Savoie et le mandement de Bellecombe et Chaparillan en Dauphiné — — — — 1670

N^o 11

Memoire des difficultés survenues pour le reglem^t. des susd^t. Confins dans les Conferences de Chaparillan du mois de Juin — — — — 1670

N^o 12

Extrait fait sur le journal des Conferences susd^t. concernant le rang qu'ont tenu les députés du Roy C. C. et de S. M. dans les seances faites pour le reglement des susd^t. Confins. 1^{er} Juin — — — — 1670

Baquet. 16.

N^o 13

Verbal de l'Archiviste de la Chambre des Comptes de Savoie sur le voyage fait à Grenoble pour collationner les titres concernant les différends de limites entre le Dauphiné et la Savoie du côté des marches, et d'Aspremont. 10. 7bre — 1670

N^o 14

Rapport du Commissaire envoyé par le 1^{er} Presid^t. La Brouse pour la limitation et plantation des bornes qui doivent separer le Dauphiné d'avec la Savoie — 1670

N^o 15

Informations prises à la poursuite du Proc^s. G^l contre ceux de Chaparillan et autres Lieux du Dauphiné touchant la faisie de leur Bétail dans les Prés de Leschau mandement d'Aspremont et des violences par eux faites dans le Château du T^r lieu. — 1671

N^o 16

Lettre du Marquis de C^{te} Maurice à S^{te}. M^{te}. R. au sujet des Confins du Dauphiné et de la Savoie du côté de Bellecombe, Chaparillan & 6. avril — 1671

N^o 17

Autre du Presid^t. de la Brouse à S^{te}. M^{te}. R. sur le même sujet. 10. avril — 1671

N^o 18

Deux Lettres de l'Avocat Cholles. l'une à S^{te}. M^{te}. R. et l'autre au Presid^t. au sujet des Confins de la Savoie et du Dauphiné du côté de Montmeillan. 10. avril — 1671

N^o 19

Factum du T^r. Avocat par les Contestations de limites entre Bellecombe, et Chaparillan en Dauphiné et les Marches, Montmeillan, et Aspremont en Savoie.

N^o 20

Memoire des raisons dont on s'est servi dans les assemblées tenues à Chaparillan pour l'éclaircissement des limites des Etats de Savoie et Dauphiné du côté de la Prairie des mortes. — 1671

N^o 21

Autre tendant à justifier les prétentions des François à l'égard des limites entre le Dauphiné et la Savoie du côté de Bellecombe, et Chaparillan. — 1671

N^o 22

Instruction pour l'intelligence des réponses que l'on a fait à la requête présentée par le Consul de Chaparillan à Mess^{rs}. de la Chambre des Vacations du Parlem^t. de Grenoble — 1671

Paquet 16^eN^o 23

Parere de M^{rs} les 1^{ers} Presidens La Berouse
et de Challes sur le sujet du projet remis par les minis-
tres du Roy pour les limites du Dauphiné et de la
Savoie du côté de Chaparillan. 13. Avril — — — — 1671

N^o 24

Rapport fait par le Chirurgien du Cheone
sur le maltraitement fait à des particuliers de la
Baroisse d'Aspremont par ceux de Chaparillan.
29. May — — — — 1671

N^o 25

Catue des preud'hommes sur les dégats faits
par le Bétail de ceux de Chaparillan dans les prairies
de Leschau. 31. May — — — — 1671

N^o 26

Extrait du Verbal du Sénateur Chivillard
sur la violence faite par ceux du Chaparillan au
Château d'Aspremont. 8. Juin — — — — 1671

N^o 27

Minute de Lettre de S^{te} A. R. au Roy sur
le sujet des Crés des mortes. 29^e août. — — — — 1671
Avec des reflexions sur la d^e Lettre

N^o 28

Reponse de S^{te} A. sur des articles presentés

de la part de S^{te} A. pour le fait des limites entre la
Savoie, et le Dauphiné du côté de Bellecombe, et
Chaparillan

N^o 29

Verbal de René Balland député pour la
formation de la nouvelle Carte du mas des mortes.
20. fevrier — — — — 1672

N^o 30

Patentes du Roy de France portant reglem^t.
de limites de Bellecombe et Chaparillan en Dauphiné
et d'Aspremont, Francin, et des Marches en Savoie
Avec la ratification de S^{te} A. R. des articles contenus
dans la sudd^e patente Et Commission au Presid^t de la
Berouse, et de Challes pour l'exécution des d^s articles.
27. Avril — — — — 1672

N^o 31

Extrait de Commission donnée par les
Députés de France aux Commissaires y nommés pour
assister au plantement des bornes entre les Comm^{es}
de Bellecombe, et Chaparillan en Dauphiné, et celles
d'Aspremont, et en Savoie conformément au
reglement sudd^e.
Avec les lettres de Commission données pour le
même sujet par les députés de Savoie. 27. 7bre. 1672

N^o 32

Verbal de verification faite par l'Auditeur
Balland des Confins aux lieux des mortes, Cré Cascalis
30. Aout — — — — 1672

N^o 33

Verbal fait par les officiers qui ont été
reconnoître les Confins entre le Dauphiné et la
Savoie députés par les Commissaires établis par le R.
et C. A. R. 4. L^{re}bre — — — — — 1672

N^o 34

Procès Verbaux et autres procédures faites pour
le reglement des limites, Alignements, et plantement
des bornes entre Montmeillan, Apremont, Francin et
les Marches en Savoie et les Communautés de Chaparillan
et Bellecombe en Dauphiné 1672. et — — — — — 1673

N^o 35

Verbal des Commissaires députés sur le plantement
des Bornes entre les Communautés de Bellecombe et
Chaparillan en Dauphiné et celle d'Apremont. Et en
Savoie. 20. May — — — — — 1673

N^o 36

Autre de l'Ingenieur Cuenot sur le même sujet
avec des Comptes des dépenses faites à cette occasion par
le D^r Ingenieur. 20. May. et Juin — — — — — 1673

N^o 37.

Arrêt d'enregistrement de la Cour et Parlement
de Dauphiné de tous les Actes faits pour la fixation des
limites entre les suéd^s Communautés
Et l'Arrêt de l'enregistrement de la Chambre des —

N^o 38

Ratification du Duc Charles Em^e 2^e. de
tout ce qui a été ordonné, fait, et exécuté pour le
reglement des Confins et plantement des bornes entre
les mandements de Chaparillan et Bellecombe et ceux
d'Apremont, et Bardolph, les Marches, Francin,
et Montmeillan. 12. Aout. — — — — — 1673

N^o 39

Copie d'ordre du Duc de Lédiguieres Gouver^r.
du Dauphiné aux habitants de Bellecombe et
Chaparillan d'observer le reglement des limites
fait en 1672.

N^o 40

Copie de sentence rendue par le Juge majo de
Savoie, et arrêt du Sénat de Confirmation d'icelle du 2. Juin 1733.
en faveur de la Comm^{te} de St Helene du Lac contre le nommé
Pertuis de Chaparillan en Dauphiné condamné à une
amende, et au paiement envers la D^{te} Comm^{te} d'un des dommages
qu'il avoit causés en faisant couper quantité de Bois et de
Blanches dans une des Isles de l'Isere territoire de Savoie
que le D^r Pertuis prétendoit pourtant être de celui de France
et lui appartenir en propre, comme droit aiant de D^{te} —
Magnier Orgéal

Avec un mémoire du 1^{er} Presid^t. de Savoie sur le même
sujet. 26. Aout. — — — — — 1732

Paques 16.

N.º 41.

Copie de Contrats entre la Communauté de s.^{te} —
 Helene du Lac en favoye, et Nicolas Pertuis de
 Chaparillian en Dauphiné, par lequel en execution
 del'arrét du senat de favoye du 2. Juin 1739. le s.^{te} —
 Pertuis a payé 215.^{rs} tant pour depens, que pour Damages
 causez dans une Isle de l'ysere appartenante à la
 s.^{te} Communauté du 15. Fevrier — — — — —

1734.

*Écritures, qui ont précédé le Traité-
de Limites conclu avec la Cour de France
le 24. Mars 1760; et son Exécution*

Saquet 17.

N.º 1.

*Informations prises avant le Traité de Limites —
conclu avec la Cour de France, concernant les Terres —
respectivement échangées sur la Frontière de Savoie... 1758.
— 1759.*

N.º 2.

*Mémoires préparatoires pour la Négociation du
Règlement de Limites avec la Cour de France, de l'année... 1758.*

N.º 3.

*Mémoires de la Négociation des Confins de France,
des le Mois de Xbre 1758, jusqu'au mois de Janvier
1760. — 1758.
— en 1760.*

Saguet
17.

N.° 4.

Extraits des Lettres de nos Ministres, et de ceux de
France, relatives à l'affaire des Confins, des années 1788
et 1789.

N.° 5.

Memoires contenant une Demonstration des motifs que
S. M. ne devoit point ceder à la France les paroisses de
Lior, Lanorens, et Chesery.

N.° 6.

Lettres du Bureau d'Etat des Affaires Internes au
Baron Foncet concernant les Confins avec la Cour
de France pour regard principalement du Village de
Vernon. 1787 en 1788.

Saguet 18.

N.° 1. ^{quo}

Memoires, et autres écritures, qui ont servi à la Négociation
des Articles suivants du Traité de Limites avec la France, savoir.

L'Aubaine.

Les Lettres requissitoires.

Reciprocité des hypothèques.

Requissitoires pour l'exécution des Sentences.

Caution. Judicatum solvi.

Liberté de l'extraction des fruits.

Droits de la Semence.

La Digue de Chautagne.

L'Alternative de la Signature, et parité des Titres. 1789.

Avis du C. d'Exilles sur les ouvrages proposés par l'Architecte Maffon contre le
Rhône --- 1. Mars --- 1789.

N.° 2.

Copie des Pleins pouvoirs du Roy de France à M.^r -
Abourcet pour le Traité de Limites, avec les Observations
faites sur ceux ... 17. Xbre 1789. et 9. février ... 1760.

N.° 3.

Pièces, et Mémoires concernant la Créance de la Ville de
Chambery envers la Vallée de Chesery, qui ont servi à la

Baquet 18. conclusion de l'Article arrêté à cet égard par le Traité de
Limites du 24. Mars 1760.

N. 4.

Projets, et ContreProjets du Traité de Limites —
avec la Cour de France 1760.

N. 5.

Copie du Traité de Limites conclu avec la Cour
de France .. le 24. Mars; Et du Procès Verbal du 29. May 1760.

Avec le Procès Verbal définitif du 18. Avril 1761. —
Et copie authentique des Cartes Géométriques qui ont servi à la 5. Limitation
relativement au Juss. Procès Verbal du 29. May Vide à fol. 178.

N. 6.

Mémoire sur les Articles, qui restoient à arranger pour
l'exécution du Traité de Limites, dans les Conférences de Montmaillan.
Avec une Relation du résultat des 5. Conférences .. 7bre et 8bre 1760.

N. 7.

Projet de Plein-pouvoir, et des Verbaux pour l'exécution
du Traité de Limites. —

Avec un Etat des Articles qui restoient à décider —
concernant la Limitation tant de Savoye, et du Dauphiné,
que de la Provence, et du Comté de Nice 1760.

N. 8.

Mémoire de l'Ambassadeur de France, pour avoir Déclaration
si par l'Article du Traité de Limites portant abolition du droit

Baquet 18. d'Aubaine, emporte avec lui, relativement aux Français,
la dérogation de l'Article des R. ^{les} Const. liv. VI. tit. 12. portant
défence aux étrangers d'acquiescer des Fiefs, ni des autres biens
qui soient proche des frontières, à la distance de 2. Milles —
29. Août 1760.

Avec le Sentiment du Congrès; et le projet de Réponse
aut. Mémoire, par lesquels l'on conclut, que les R. ^{les} Const. ^{ans}
n'avoient rien à faire avec le 5. Traité... 2. 7bre 1760.

N. 9.

Relation, Mémoires, et Projets de Billets pour
l'exécution de ce qui a été convenu dans le Traité de Limites
avec la France, concernant la réintroduction du Cours du
Guier sous le Pont de St. Genix; et la nouvelle grande Route
à faire depuis Seyssel à Genève 1760.

N. 10.

Projets d'Instructions au Senat, et à l'Intend. Général de
Savoye, au sujet des Confins avec la France; et du Billet
du Roy audit Senat 1760.

N. 11.

Projets d'Instructions, et autres Mémoires pour la
prise de possession des Terres réciproquement cédées —
par le Traité de Limites avec la France 1760.

Laquet 18.

N. 12.

Verbaux de prise de possession, et de prestation de serment
des Terres acquises par le Traité de limites du 24. Mars, sur —
La Frontière de Savoye — par copie 1760.
par Copie = et 1761.

N. 13.

Rélation du Substitut Avocat Fiscal G^l Jacquier de la
prise de possession des Terres échangées avec la France, sur —
la frontière de Savoye, par le Traité de limites du 24. Mars. —
28. 7bre 1760.
Avec un Etat des Sommes, dont il doit être tenu compte
entre les deux Souverains, pour raison des Tributs Royaux —
des Terres respectivement cédées. —

N. 14.

Verbaux de prise de possession, et de prestation de serment
des Terres acquises par le Traité de limites du 24. Mars, sur la
Frontière de Nice — par Copie 1760.
par Copie

N. 15.

Procès Verbal formé par le Comte d'Arillas, et
par le Chevalier Bourcet, du plaiement des Bornes dans la
Vallée d'Aoste, et sur les Ponts du Guichen, et du Rhône, en
exécution du Traité de limites avec la France 18. 9bre 1760.
Avec des observations sur jectui

Laquet 18.

N. 16.

Rélation, Avis, et Mémoires sur les Plaintes
de la part des Gentilshommes Savoyards, et François —
pour l'exemption des Tributs, en conséquence de l'Art.
20. du Traité de limites conclu avec la France le 24 —
Mars 1760. — 1760.
en 1764.

N. 17.

Etat, et Parallele des Objets qui entrent dans
le Traité d'échange, et de Limitation conclu avec
la France le 24. Mars d'année pour regard de la
Frontière de Savoye, et du Comté de Nice 1760.
Fait par le President Baron Foucat Sur-Intend. des Archives de France.

N. 18.

Etat général des dépenses relatives aux Traités —
de limites faits avec Genève, France, et Monaco —
Et des Sommes qui en sont revenues aux Royales
Finances jusqu'en 1761. inclus 1760.
Fait par le P^t Baron Foucat. — en 1761.

N. 19.

Extrait des dépenses faites pendant la Négociation,
Conclusion, et exécution des Traités de confins avec
la France, et le Prince de Monaco 1762.

Registre des Lettres écrites par le President Baron
Foncet avant, et après la conclusion du Traité de
Limites avec la France 1760.
en 1764.

Laquet 19.

N.º 1.

Sentimens du Congrès, Projets, et Mémoires pour
l'administration de la Justice, et pour la fixation des
Tributs provisionnelle dans les Terres acquises sur les
Frontières de Savoye, et de Nice, par le Traité de Limites
conclü le 24. Mars 1760. avec la Cour de France 1760.
en 1762.

N.º 2.

Mémoire du S.^r Rey Contrôleur des R.^{es} Gabelles
en Savoye sur les arrangemens à prendre pour l'intérêt
des Gabelles, ensuite du Traité de Limites conclü avec la
France 1760.

N.º 3.

Mémoires, et Etats des Tributs des Terres
cédées par la France sur la frontière de Savoye par
le Traité de Limites du 24. Mars 1760.

Saque 19.

N. 4.

© Mémoires, et Sentimens du Congrès sur la fixation
provisionnelle des Tributs, et des Gabelles des Terres cédées —
par la France sur la Frontière de Nice, par le Traité de
Limites du 24. Mars 1760. —

Avec un autre Mémoire sur la fixation définitive
des susdits Tributs 1760.
en 1764.

N. 5.

© Liquidations faites par les respectifs Subdélégués —
sur les Frontières de Savoye, et de Nice, des Tributs —
appartenans aux deux Souverains pour les Terres —
échangées par le Traité de Limites du 24. Mars 1760. 1760.
en 1761.

N. 6.

© Minutes de Mémoires remis aux Bureaux d'Etat,
et autres particuliers, sur divers sujets concernant le
Traité de Limite du 24. Mars 1760. savoir

Cout de Seissel.

Bastioniers de Cuabris pour expédition gratis des Sat.^{tes} de grains.

Greffier de la Chapelle Blanche

Union, ou direction en Communauté des Terres cédées par la France.

Fort de Guillaume

M^r Hongran, exemption des droits pour les Bois.

Supérieure de la Visitation de Seissel.

Ville de Seissel, ses Revenus

Bastioniers de la Balme coupables d'attentat.

Saque 19.

Mandement d'Avalon

Chaparrillian

Sort sur le Rhone du Marquis de Lucet.

Communauté de St. Lauros, ses Revenus, à l'occasion
de la Banque du Var.

Bulles de Chervy. 1760.
et 1761.

N. 7.

© Mémoires, et Etats concernant les Miliciens —
des Terres acquises par les Traités de Limites faits —
avec la France, Geneve, et Parme &c. 1760.
en 1767.

N. 8.

© Relation, et autres Mémoires de l'Ingénieur —
Topographe Durieu ensuite de la Tournée qu'il a faite
pour la vérification de la Limitation des Grandes —
Alpes. 1760.

N. 9.

© Mémoires remis à l'Ambassadeur de France
pour le règlement des Limites des Montagnes d'Olle,
et de L. Harpette — 18. février 1761.

Saque 19.

N. 10.

Instruction Verbaux, Lettres, et Mémoires, qui —
ont servi à dresser le Procès verbal définitif du
Blanchement, et redressement des Bornes fait en 1762.
en exécution du Traité de Limites avec la France du
24. Mars 1760; entre les Ingénieurs Sotain, et Durieu,
de la Mer jusqu'au Guiers, relativement aussi
aux difficultés excitées par l'Ingénieur français, pour
la limitation du Col des Rochilles en Maurienne 1761.

N. 11.

Rélations faites au Roy pour le payement
des Vacations faites pour son service par le Notaire
Rofetti, Avocat Tringuie, Avocat Jacquier, et Ingénieur
Topographe Durieu 1760. en 1761.

N. 12.

Registre des Lettres écrites par le Premier Secrétaire
des Roy. Archives Ambel, au Présid. Baron Foncelet sur l'intent.
desdites Archives, au Chevalier Sénateur Tringuie, et au
Topographe du Roy Durieu, tant pour regard des Lettres —
qu'on devoit remettre à notre tour, que pour d'autres objets —
relativement à l'exécution du Traité de Confins avec la France,
et de celui avec le Prince de Monaco. —
Et d'autres écrites au Comte d'Anteville, et au
Secrétaire des R. Archives Marin à l'égard des Lettres qu'ils —
devoient retirer des Archives de Milan concernant les Paix de
nouvelle acquisition. 1761.
en 1762.

Saque 20.

N. 1.

Pièces, et Mémoires relatives aux instances faites
à la Cour de France, pour obtenir en faveur de M. Le
Marquis de Ballon la continuation de la Pension de
100. Ducatons anciens assignée à ses Auteurs pour
indemnité des Péages, qu'ils percevoient sur la Route
du Credo, et qui furent supprimés en 1678. 1761.

N. 2.

Verbal de Blanchement, et de redressement des Bornes —
de la Font de Roccastaron, qui divise la Brannon de la
Comté de Nice, jusqu'à celui des Gorges sur Abreda —
qui sépare la Savoie du Dauphiné, — Et depuis le Col
de Frêne, jusqu'aux sources du Guiers vif. ... 3. 86re 1761.

Lequel Verbal, joint à celui de la Vallée de Grésivaudan —
et des Bonts du Guiers, et du Rhône date du 18. gembre —
de l'année précédente, forme l'entière limitation entre
les Etats du Roy, et ceux de France, depuis la Mer Méditerranée
jusqu'au Territoire de Genève —

avec les trois Journaliers tenus par le ~~sud~~
Topographe Durieu à l'égard de la 1^{re} Limitation 1761.

Saguet 20.

N. 3.

Billets, Mémoires, Minutes, Lettres &c. concernant
la Cession des Terres cédées par la France sur la
Frontière de Savoie, pour ce qui a rapport aux opérations
dirigées par M. le Baron, et Brissot Foncet 1761.
= en 1764.

N. 4.

Mémoires sur la remise réciproque des
écritures concernant les Baïs cédés, ou échangés par le
Traité de Limites avec la France 1761.

N. 5.

Rélation du Substitut Avocat fiscal Lacquier
sur la Commission, dont il a été chargé d'aller retirer
à Grenoble les Titres du Marquisat de Saluces, et des
autres Baïs possédés par S. M. en exécution du Traité
de Limites avec la Cour de France
Avec les Instructions, et Mémoires, concernant la
même commission 1762.

N. 6.

Etat des dépenses faites par l'Ingénieur Topographe
Durieu à l'occasion de la commission dont il a été chargé
pour le plantement, et rétablissement des Bornes sur
les frontières de Nice, et de Savoie, en exécution du Traité
de Limites conclû avec la Cour de France le 24. Mars 1760. 1762.

N. 7.

Volume contenant États, et Paralleles, Relations, Résultats
de Conférences, Mémoires et Tableaux des Communautés
échangées tant sur la Frontière de Savoie, que sur celle de
Nice en conséquence du Traité des Limites conclû avec
la Cour de France le 24. Mars 1760. le tout mieux
détaillé dans l'Index au commencement. 1760. en 1761.
Avec quelques Mémoires relatives audit Traité.

N. 8.

Observations sur les ouvrages à faire pour l'étonnement
des Eaux du Guier sous le pont de e. J. Genis relativement
au Traité des Limites avec la France du 24. Mars de la d.
année. 24.embre 1760.

N. 9.

Écritures concernant la liquidation des Dettes des Terres
échangées sur la Frontière de Nice. 1762 +
= en 1766.

N. 10.

Mémoires, Table, et Lettre concernant la Taille de la
Dame du Gorge, soit de M. le Prince de Coudes rière N.
Colomban des Villars en Maurienne relativement à la
limitation convenue par le Traité verbal définitif fait
avec la Cour de France. 1762.
= en 1763.

N. 11.

Lettres de l'Ingénieur Topographe Durieu au Baron
Foncet concernant les Confins avec la France - 1761. en 1762.

N. 12.

Lettres de l'Ambassadeur de France et des M. G. Dourcet, et de Harrier au
Baron Foncet au sujet des Confins des États de S. M. tant du côté
de Savoie, que de Nice, avec ceux du Roy de France 1761.
1764.

Lettres de l'Intendant General de Savoie, et du Sénateur
Trinquet au Baron Foncet concernant les Confins des
Etats de S. M. tant du côté de Savoie, que de Nice avec
la Cour de France. ----- 1762
en 1763.

Saquet 21.

N. 1.
Plan, et Sommaire des travaux, & dépenses faites contre le Gipsen
au Pont de St. Genis. ----- 1762

N. 2.
Dessins pour la séparation des fleuves en Savoie sur le Rhône.

N. 3.
Plan Geometrique de la Ville, et du Territoire d'Annecy

N. 4.
Memoire sur l'article 18. du Traité des Limites conclu avec
la France, concernant la libre extraction des fruits des sujets
respectifs. ----- 1763

N. 5.
Relation, & *Memoires* sur la requête de la Dame Bayle de
la Tour Epouse d'Antoine Rame, Caissier des Gabelles
de Turin, pour le paiement qu'on lui demandoit des
droits de Contrôle, Innuentation, & centième denier, &
autres choses pour les Biens que lad. Dame possédait
dans le Briançonnais. ----- 1764

167.
Caquet 21.

N. 6.

Remontrance du Sénat de Savoie au Roy
concernant l'inconvénient de suivre la pratique de
France dans l'instruction des Procès des Particuliers des Terres
cédées par M. J. C. et incorporées à la Savoie par le Traité
de Limites.

N. 7.

Lettre, et Mémoires concernant le droit d'afforinement prétendu
par les Etats de Province des Vaux, dont les Terres ont été
unies à cette Province par le Traité de Limites de 1760. --- 1766.

N. 8.

Projet de division des Communautés situées rive le Mandement
d'Avallon, et Bayard, d'entre les habitants de Villard Benoit
en France, N. Jean d'Avallon, N. Maximin Grignon, et
Bellembe d'une part, et les habitants de Seyssand, et la
Chapelle Blanche d'autres Communautés incorporées
à la Savoie par le Traité de Limites du 24. Mars 1760.
Avec la Réponse des Députés de dites Communautés de
Lemond, et de la Chapelle Blanche au dit Projet. --- 1766.

N. 9.

Lettrures, et Plan concernant les ouvrages, et réparations à faire
le long du Guiers du côté de Savoie. --- 1769.

N. 10.

Lettres du Comte Capris Intendant Général du Duché de
Savoie avec des pièces relatives au partage des Communautés
entre les paroisses de Lépiane, la Chapelle Blanche, et celles

168.
du Mandement d'Avallon suivant l'article 15. du Traité de
Limites conclu le 24. Mars 1760. avec la Cour de France --- 19. May 1770.

N. 11.

Carte Topographique des Communautés de Lessaud restées indivises
entre les Particuliers de Savoie, et de France depuis le Traité
de Limites du 1760.

Avec le Detail, et observations relativement au Plan dressé
en exécution des ordres de l'Intendant Général de Savoie sur
les différents Projets de partage des dits Communautés. A. A. 1773.

N. 12.

Verbal pour le redressement d'une des huit Bornes plantées sur
le territoire de Lessaud ensuite du Traité des Limites du
24. Mars 1760. la quelle avoit été renversée par le Torrent
de Breda. --- 3. Juillet 1770.

Consigne, et Dénombrement des Habitants des
Communautés du Comté de Nice parvenues à S. M.
par le Traité de Limites du 24. Mars 1760. conclu
avec la France. --- 1768.

Dénombrement des Habitants des nouvelles Terres-
acquises en Savoie par les Traités avec la France
et la République de Genève. --- 1768.

N. 13.

Apologie des Traités de Confins conclus avec la République
de Genève en 1754, et avec la Cour de France en 1760. --- 1768.
Par le Président Baron Fouché.

179.
Paquet 22.^{me.}

N.° 1.
*Instructions, Plans, et Memoires pour la demolition
et Retablissement des Digués du Puyers, et du Rhône à teneur
du Traité de Limites conclu avec la France le 24. Mars 1760.
Avec des Memoires concernant le Rhône, et le Chemin de Seipol
à Genève. - - - - - " 1760.
in
1767.*

N.° 2.
*Verbal sur le transport de deux Limites existans aux bords
du Vallon et Torrent Valleroc dans le territoire du Soget-
cedé en partie à la Cour de France par le Traité du 24.
Mars 1760, et marquées sur la Carte de Limitation aux
N.° 8. et 9. = Avec plantement desdites Limites dans
l'endroit y exprimé, qui forment la division des Confins
des Etats respectifs. - du 1.^{er} Janvier..... 1779.
Avec les Informations, et Desein concernant les
Variations survenues en 1777. par corrosion de la rivière
proche des susd. deux Limites. -*

N.° 3.

*Rappresentanza del Senato di Aizza per lo ristabi-
limento d'un Travetto inserviente di Termine
posto sul ponte di Legno costruito sopra il fiume
Perone, che divide il Re^{le} Dominio dalla Francia,
qual termine trovasi roversciato verso la porzione
del Lago di Roccarone spettante al Dominio Francese
6. ag^o 1791.*

Plans Topographiques.

Saquet J.

N.º 1.

Plan Topographique des Territoires de Leaz, Lancrans, —
Ballon, Chesery, et cours du Rhône depuis le Haut, soit
Nuisseau de Vosogne, et de Boires, qui sert de limite d'entre
le Vauchez du Genevois, et le Bailliage de Bernier, jusqu'au confluent
du Rhône, où la Rivière de l'Aisne entre dans ce Fleuve — 1752.

N.º 2.

Plan Topographique d'une partie du Genevois, depuis les
Lonts de Gresin, de Lucey, et de Bellegarde, jusqu'à la Rivière
du Fier, comprenant aussi le Terrain du Pont d'Arroz,
et celui de Seyssel, que la France possède de ça le Rhône; —
comme encore le cours de ce Fleuve, selon la situation présente,
et les Territoires, qui y sont aboutissants du côté de France — 1752.

N.º 3.

Plan Topographique d'une partie du cours du Rhône, depuis

178
Paquet 2.^e

La Rivière du Fier, jusqu'au Village d'Etain de la Ville
d'Hyenne, avec les Baroises, Isles, Diques, et Terrains aboutissants
au d^t Fleuve, tant du côté de Savoye, que de France, et la
désignation du cours de ce Fleuve lors de la Mesuration
Géné de Savoye, ainsi que du Terroir de Chanaz, que la France
possède présentement en de ça le Rhône ----- 1752.

N^o 4.
Plan Topographique de la dernière partie du Cours
du Rhône, depuis la Blaine d'Etain territoire de la Ville
d'Hyenne, jusqu'au despus du Confluent de la Rivière du
Guier dans le Rhône, comprenant aussi toutes les Baroises,
Châteaux, Maisons, Isles, Diques, et Terrains aboutissants à ce
dernier Fleuve, tant du côté de Savoye, que de France; avec
les Terroirs de la Balme, et de Bespon, que la France possède
présentement en de ça du Rhône, et le L^{re} Bellorin prétendu
Neutre ----- 1753.
Avec une copie du même plan signée Durieu
le 3. g^{mbre} même Année

176.

Paquet 2.

N^o 1.

Plan Topographique d'une portion du Cours de la
Rivière du Guier, depuis le Pont de S^t Martin jusqu'au
Confluent du Rhône ----- 1752.

N^o 2.

Plan Topographique des Confins entre la Savoye, et la
Dauphiné depuis le Rocher de la Montagne de Granion
du côté d'Entremont le Vieux, jusqu'à la source de la Rivière
de Bredaz sur la sommité de la Montagne de S^t Hugon
du Territoire d'Arvillan Province de Savoye, comprenant
sous les Villages, Terrains, et autres aboutissants aux dits
Confins respectivement ----- 1752.

N^o 3.

Plan Topographique des six portions des Territoires,
et de la Grande Chartreuse &c. qui se trouvent entre Deux-
Guier, Comme au Sri des Territoires, qui constituent le
Guier mort, et le Guier vif, tant du côté de Savoye,
que du côté de France ----- 1753.

Paquet 3.

N.° 1.
Copie authentique de la première feuille de la carte Géométrique
du Cours du Rhône depuis Genève jusqu'au confluent du Guiers tirée
de l'original annexé au Traité de limites conclu avec la Cour de France
le 24. mars 1760, et relativement au procès verbal du 29. May de la même
année

Signée par l'Ingénieur Topographe Durieu - - - - - 1760

et 3. me N.° 2.
Copie authentique de la 2.° Feuille de la carte Géométrique du cours
du Rhône depuis Genève jusqu'au confluent du Guiers tirée de l'original
annexé au Traité de limites conclu avec la Cour de France le 24. mars
1760, et relativement au procès verbal du 29. May de la même année.

Signée par l'Ingénieur Topographe Durieu - - - - - 1760.

N.° 3.
Copie authentique de la carte Géométrique du cours du Guiers
depuis son confluent dans le Rhône jusqu'à la source du Guiers vis,
tirée de l'original annexé au Traité de limites conclu avec la Cour
de France le 24. mars 1760, et relativement au procès verbal du 29.
May de la même année

Signée par l'Ingénieur Topographe Durieu - - - - - 1760.

N.° 4.
Copie authentique de la carte Géométrique de limitation de la Montagne de
Granier jusqu'à la Rivière de Brédas tirée de l'original annexé au Traité de
limites conclu avec la Cour de France le 24. mars 1760, et relativement au
procès verbal du 29. May de la même année - - - - - 1760
Signée par l'Ingénieur Topographe Durieu

N.^o 5.

Copie authentique de la Carte Géométrique depuis le confluent du
Ruisseau du Riolan dans l'Estéron jusqu'à la Montagne de l'Encornette
pour servir à la limitation du Comté de Nice et de la Provence tirée de l'origin-
annexé au Traité de limites conclu avec la France le 24 mars 1760, et
relativement au Procès Verbal du 29. May de la même année - - - 1760.
Signée par l'Ingénieur Topographe Durieu.

N.^o 6.

Copie authentique de la Carte Géométrique des Parties du cours du
Var et de l'Estéron depuis le Ruisseau de Riolan jusqu'à la Mer pour
servir à la limitation du Comté de Nice et de la Provence tirée de l'
original annexé au Traité de limites conclu avec la France le 24 mars 1760, et relativement au Procès Verbal du 29. May de la
même année - - - 1760
Signée par l'Ingénieur Topographe Durieu.

N.^o 7.

Copie authentique de la Carte Géométrique de la Montagne d'Osse
pour servir à la limitation des Territoires de St Colomban des Villards
en Maurienne et de Vaujany en Dauphine tirée de l'original annexé
au Traité des limites conclu avec la Cour de France le 24 mars 1760,
et relativement au Procès Verbal du 29. May de la même année - - 1760.
Signée par l'Ingénieur Topographe Durieu - - - 1760.

N.^o 8.

Copie authentique de la Carte Géométrique des Montagnes de
l'Arpette et de Granier pour servir à la limitation convenüe depuis
la Source du Guier vsf jusqu'à la Vallée des Fressiodan, tirée de
l'Original annexé au Traité des limites conclu avec la Cour de
France le 24. Mars 1760, et relativement au Procès verbal du 29-
May de la même année - - - 1760
Signée par l'Ingénieur Topographe Durieu.

Plans, et Desseins
retirés aux Archives de Cour
en 1777. après la mort de L'
Ingénieur Topographe Durieu,
concernans les
Confins avec la France.

Paquet I.

N.º 1.

Carte, qui représente une partie du confin du Dauphiné,
avec la Savoie, et les usurpations faites par les
Savoyards sur le territoire d'Avallon 20. juin — 1722.

N.º 2.

Plan Topographique en mesure du Col de l'Argentière.
dressé sur les lieux par l'Ingénieur Topogr.º Durieu 1748.
Par extrait signé le 31. Aбр 1789. par lui-même. +

N.º 3.

Plan Topographique de six portions des territoires, qui
se trouvent entre les deux Guyers, extrait de L'
original dressé sur les lieux, signé par l'Ingén.º
Topographe Antoine Durieu 20. août. — 1783.

n° 4.

Plan Topographique dressé par l'Ingénieur Topographe
Antoine Durieu touchant le périmètre d'enclore la ville.
1^{er} février 1785.

n° 5.

Carte de Pontbeuvoisin tant du côté de Savoie, que du
côté de la France; avec désignation des chemins des
États respectifs.

n° 6.

Carte originale faite sur les lieux par l'Ingénieur
Topographe Durieu du cours du Rhône depuis le
pont d'Arlod jusqu'au confluent du Guiers: avec une
portion du dit cours du Rhône dans les territoires
de Bans, et de Chérvy aux Vaches.

n° 7.

Plan d'une partie du cours du torrent Guiers depuis
le coteau de Romagneux jusqu'à sa jonction avec
le Rhône..... en mars 1758.

Avec un plan topographique en mesure extrait
des originaux du 6. avril 1783., dressé sur le lieu par
l'Ingénieur Topographe Durieu le 18. mai 1788.

n° 8.

Deux cartes du territoire d'entre deux Guiers.

n° 9.

Plan Topographique en mesure du Col des Champs
en Provence, et de ses aboutissants, dressé sur les lieux
par l'Ingénieur Topographe Durieu, et par lui
signé le 12. Décembre 1788..... 24. août 1788.

n° 10.

Carte de partie du Comté de Nice, et de Provence le
long du Var.

n° 11.

Carte géométrique depuis le Dent du Grainier, et la
Croix du Train jusqu'au ruisseau de Bredaf, pour
servir à la limitation des Provinces du Dauphiné,
et de Savoie.

n° 12.

Carte de Saint Pierre d'Entremont en Savoie, avec
une autre des digues sur le Rhône.

n° 13.

Plan Topographique en mesure dressé sur les lieux d'
une portion de la vallée de la Tinée, et de toute la
partie du haut-Var, contenant les vallées d'Entraignes,
leone, Beuil, Rigaud, le Puget des Teniers, et les terres
de la Provence, qui sont au deça du Var, signé par
Joseph Sentu, et Antoine Durieu Ing.^{Top.} 8. janvier 1789.

n° 14.

Carte Topographique du Comté de Nice du côté de la
Provence.

n° 15.

Plan Topographique en mesure du cours du Guiers
extrait de l'original dressé sur les lieux en date du 7.
juillet 1783. par l'Ing.^{Top.} Durieu. Avec 2. brouillards.
27. février 1789.

n° 16.

Carte d'une portion du cours du Guiers, avec le
village de Saint Genix.

n° 17.

Plan Topographique en mesure des confins entre la
Savoie, et le Dauphiné depuis la montagne de l'
Harpette, et source du Ruisseau vis jusqu'à la source
de la rivière de Brédaz. sur le sommet de la monta-
gne de S. Hugon territoire d'Arvillans Province de
Savoie, comprenant tous les villages, terrains et
autres aboutissants aux dits confins respectivement;
extrait de l'original dressé sur les lieux en date du
12. juillet 1753. par l'Ingénieur Top. Durieu... 27. fevr. 1759.
Avec une autre carte relative au susdit plan.

n° 18.

Plan Topographique en mesure d'une partie de la
Comté de Nice, et de plusieurs territoires aboutissants
de Provence, qui sont aussi en mesure, et autres de
Provence, signé par l'Ingénieur Top. Durieu... 7. Xbre 1759.
Avec une copie relative au susdit plan.

n° 19.

Carte des confins du Piémont, et de la Savoie avec
la France depuis le Col de Valmeznier jusqu'à
Entraunas, et Saint Martin dans la comté de Nice.
Avec trois brouillards.

Paquet 2.

n° 1.

Carte géométrique du terrain, qui se trouve dans les mapp-
pes de Saint Sortin d'Arve, et de Saint Colomban des
Villars en Maurienne, signée par l'Ingénieur
Topographe Antoine Durieu..... 18. août. — — — 1760.

n° 2.

Carte des environs de la Chapelle-Blanche, et de
Villard-Benoît en Dauphiné.

n° 3.

Carte Topographique de la montagne d'Olle, et
communauté de Saint Colomban des Villars en
Maurienne.

n° 4.

Carte de portion de la mappes de Bernex du côté
d'Arve la ville, de la petite Grave, et de Cartigny.

n° 5.

Deux cartes de partie des territoires de S. Pierre
d'Entremont entre deux Ruis, et d'Entremont le
vieux, et la montagne de l'Harpette, signées par
l'Ingénieur Topographe Durieu 10. octobre — — 1760.
Avec cinq desseins imparfaits, et un autre
de la montagne de l'Harpette.

n° 6.

Brouillard de la carte des confins des Communautés de S. Sorlin d'Arve, et de S. Colomban des Villars en Savoie, et des Communautés de Vaujani, et d'Almont en Dauphiné, levé par l'Ingénieur Topographe Durieu, et par le Géographe de S. M. S. C. Poutin 1760.

n° 7.

Plan de partie de la frontière de la Provence, et de Nice, relatif à la ligne de limitation convenue entre les deux Cours le 10. janvier 1760., signé par l'Ing. Topogr. Durieu. Avec deux brouillards — 1761.

n° 8.

Reduction géométrique de la carte du cours du Rhône depuis Genève jusqu'au confluent du Guiers, tirée de la carte de limitation faite ensuite du traité conclu avec la Cour de France le 24. mars 1760.; avec le territoire de Genève, et les terres, qui en dépendent tant dans le Pais de Pez, que dans les Bailliages. Autre de la carte du cours du Guiers de son entrée dans le Rhône jusqu'à sa source, et de là jusqu'à celle de Bredaz en traversant la montagne de Granier, et la vallée de l'Isère, relativement au traité de limites conclu, comme dessus, avec la France. Dressées par l'Ing. Topogr. Durieu le 14. février 1761.

n° 9.

Carte géométrique depuis le confluent du ruisseau de Riolland dans l'Estéron jusqu'à la montagne de L'Encombrette pour servir à la limitation du comté de Nice, et de la Provence relativement au procès verbal 29. mai 1760., signée par Antoine Durieu... 3. juin — 1761.

Écritures

Retirées aux Archives du Roi en 1777. après la mort de l'Ingénieur Topogr. Durieu, concernant les

Confins avec la France.

n° 1.

Mémoire, qui contient des motifs intéressants pour empêcher, que les Paroisses de Léaz, Lanerens, et St. Jérôme ne soient point démembrées de la Savoie, et de leurs utilités. — 1752.

n° 2.

Instructions originales du Comte d'Allarde aux Ingénieurs Cantu, et Durieu pour la vérification, et plans des confins, et terres limitrophes de la comté de Nice, et de la Provence, ou qui sont réciproquement enclavées, et entremêlées; et sur les respectifs intérêts, que les Communautés des deux États ont entr'elles, surtout pour la communication, et les passages. — 1758. Avec plusieurs mémoires relatifs au dit objet. 1759.

n° 3.

Explication d'un plan ci-joint, remis par l'Ambass. de France, concernant les confins de S. M. S. C. — 1759. Avec un mémoire de M. Taquier du 16. juin même année.

N° 4.

Instructions du Baron Tencet à l'Ing.^e Topographe Durieu pour la tournée, qu'il doit faire avec l'Ing.^e Potin Géographe de S.M.I.C. sur les frontières de Siémont, et de la Savoie avec le Dauphiné. 13. juillet 1760.

Avec un mémoire particulier du dit Baron au même Ingénieur Durieu du 3. juin 1761. au sujet de la limitation avec la France.

N° 5.

Verbal de visite des grandes alpes entre le Siémont, la vallée de Barcelonnette, et le Dauphiné relativement à la limitation, et convention faites en 1718. Avec l'état estimatif de la dépense à faire pour le remplacement des bornes manquantes, réparation des caducues. 19. août 1760.

N° 6.

Procès-verbal de la limitation faite entre le territoire d'Aire la ville, et Cartigny, et la petite Grave — 1761.

N° 7.

Mémoire sur les limites de la Province du Dauphiné, et sur les contestations existantes, ou qui peuvent s'élever entre les sujets de S.M., et ceux de la France à l'occasion des bornes de leurs territoires.

N° 8.

Mémoires de l'Ingénieur Topographe Durieu concernant les confins des Etats de S.M. avec la France.

Nous soussignés Commissaires chargés par le Gouvernement Français de procéder au Triage, et transport des Titres, Mémoires, Cartes, et autres Pièces concernant le ci-devant Duché de Savoie, à forme de notre Commission portée par Arrêté de la Préfecture du Département de Montblanc du 8. Floréal dernier, Déclarons, et Certifions avoir retiré des Archives Nationales de Turin, appelées Archives de Cour, et des mains du Citoyen Charles Franchi Archiviste National, à ce autorisé par Lettre du Citoyen Général Jourdan Administrateur Général du Siémont du 14. du dit mois, et par un Billet explicatif du 23. même mois, tous les Titres, Pièces, et Mémoires, et Cartes Topographiques concernant Les Confins de la Savoie, avec la France, réglés tant par le Traité du 24. Mars 1760, que par celui de 1601. et autres antérieurs, tels que les dits Titres, Mémoires, et Cartes sont désignées, et spécifiés dans le présent Inventaire intitulé: Ecritures concernant les différends de Limites entre la Savoie, et la France, à la réserve des Pièces, et Cartes portées dans les Paquets, et Numéros ci-après désignées, Les quelles sont restées aux dites Archives, savoir.

Ecritures qui ont précédé le Traité de Limites conclu avec la France le 24. Mars 1760. et son Exécution. — Paquet 19.

N° 1.
N° 4.
N° 5.
N° 8.
N° 12.

191.

Cartes qui ont précédé
le Traité de Limbourg conclu
entre la France le 24. May 1760
et
son Exécution.

Saquet 20. {
N. 8.
N. 7. —
N. 9.
N. 12.
N. 13.
Saquet 22. {
N. 2.
N. 3.

Plans Topographiques Saquet 3. {
N. 5.
N. 6.

Plans et Dessins retirés
aux Archives après la mort
de l'Ingénieur Topographe
Duvivier. — {
Saquet 1. {
N. 2.
N. 9.
N. 10.
N. 13.
N. 14.
N. 18.
N. 19.
Saquet 2. {
N. 7.
N. 9.

Cartes retirées aux
Archives après la mort
de l'Ingénieur Topographe
Duvivier. — {
Saquet 2. {
N. 2.
N. 4.
N. 5.
N. 7.
N. 8.

En foi de quoi nous avons signé le présent. A Turin
ce 9. Prairial, an X. de la République Française

Raymond

L. Leger

192.

Incidenti colla Francia

Mazzo 1.°

N. 1.
Rappresentanza del Senato di Nizza
sull'arresto fatto da un Sargente delle
truppe di Francia di un certo Torzo nelle
fini di Pattieras del 13. novembre 1739.

N. 2.
Rappresentanza del Senato di Nizza sopra
un attentato commesso da due guairdie
delle gabelle di Francia residenti nella terra
di Broch inoltrate nel territorio di Dosfraires
con aver arrestato tre bestie cariche di
comapa 10. xbre 1742.
Colle informazioni prese in proposito, ed il
sentimento della Giunta dei confini

N. 3
Doglianza fatta dalla Francia sul preteso
maltreatmento fatto ad un Corriere della
medesima, il quale, passando per il mare di
Villafranca fu arrestato dalla Barca del dritto
di Villafranca. 1742.

N. 1.

*Sentimento della Giunta dei confini tra
Nizza e Francia sulla rappresentanza del
Senato di Nizza sull'arresto fatto da sei
particolari di Quebris, terra della Provenza
in su la strada di tre particolari colle loro
bestie, e sull'indubitato territorio di S. M.*

20. marzo 1744.

N. 5.

*Informazioni, rappresentanza del Senato di
Nizza, Memoria, e parere della Giunta in-
proposito dell'arresto, e passaggio fatto nel
territorio di Pattieres dominio di S. M. dalla
brigata di Venza al servizio del Re di
Francia*

*Con alcune memorie sulle differenze tra
S. M. e la Corte di Francia per riguardo al
fiume Varo sul canto di S. Laurent* 1749.

N. 6.

*Informazioni, ed altre scritture riguardanti
l'attentato commesso da diversi distaccamenti
della guarnigione di Barraux per avere
inseguito due disertori dentro il territorio di
Savoja, e la riponazione stata in seguito fatta
da tre uffiziali della medesima guarnigione* 1749.

N. 7.

*Informazioni prese dal Senatore Buffon sul fatto del
passaggio di 12 soldati di giustizia armati per il
luogo della Croix territ. di Francia nel loro ritorno
a Nizza dalla Valle di Entraines, come pure a
riguardo della pretesa abduzione fatta da otto
abitanti del luogo del Bogetto di alcuni bestiami,
che si trovavano in sequestro nel luogo di*

*Collonges, territorio di Francia stati
arrestati in una vigna del Vescovo di
Genevres* 22. agosto 1750.

N. 8.

*Rappresentanza al Senato di Nizza sopra
diverse novità, ed opere di fatto commesse dal
Vagabondo Martini nel vallone divisorio dei
confini di Dos fraires, e Broc, le quali avevano
dato luogo ad una memoria stata rimessa
dalla Corte di Francia dell' 14. settembre 1754.
Colle informazioni relative.*

N. 9.

*Lettere, e Memorie sui diversi incidenti occorsi
colla Francia a riguardo de' contrabbandieri* 1754.
in 1756.

N. 10.

*Informazioni prese dal Baillo di Gattières sopra
l'attentato commesso da un distaccamento
di soldati francesi armati, quali erano
passati sul territorio di quel luogo - 20. luglio 1756.*

N. 11.

*Memoria della Corte di Francia, acciò dal M.
si diano gli ordini necessari a riparo degli
insulti, che si commettono da contrabbandieri
della Savoia in pregiudizio degli abitanti di
Dorte belvicino dalla parte di Francia.
Colla risposta di S. M. alla medesima* 27. febbrajo 1739.

Marzo 2.

N. 1.

Informazioni con rappresentanza del Senato di Nizza, sommi la violazione di territorio commessa da una brigata di guardie di Francia introdottasi ne' luoghi, e territori di Poccasterne, e Cigala senza permesso
8. ottobre 1763.

N. 2.

Scritture riguardanti le doglianze spotte dall' Ambasciatore di Francia alla Segreteria estera sul sequestro di due mudi carichi di fieno propri di Donniano Pinay del luogo dell' elogia nella Palude di Barceltonetta ritrovati senza bolle 1763.

N. 3.

Rappresentanza del Senato di Nizza con copia d'informazioni sull'arresto di Antonio figlio naturale di Jattieris nel letto del fiume Varo al di qua della metà del grosso braccio di detto fiume, e così nel territorio di Nizza - 10. giugno 1763.
Altra rappresentanza con nuove informazioni sopra il detto arresto.

N. 4.

Rappresentanza del Senato di Nizza con copia delle informazioni sull'arresto seguito di una greggia di bestie minute nella regione di Cogne, territorio di Cigala spettanti a particolari d'Alglun del 21. maggio 1764.

N. 6.

Processo criminale contro il brigatiero delle guardie di Mirabello nel Delinato per avere violato la giurisdizione di M. nell'averlo inseguito due particolari sul territorio della Saggio, ed avere sparato due, o tre colpi di fucile nel detto territorio.

Con diverse lettere, e memorie riguardanti il suddetto attentato 1769.